

2008 Paix et amour

Budget municipal

Hausse de 27,4% du rôle d'évaluation

Les propriétaires agricoles et de boisés sont mis à contribution. PV13-PV18



C.P. 128

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)

G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Lorraine Lamonde	Présidente	259-2433
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde	259-2433
Christian Gendron	259-7160
Raynald Laflamme	259-2659

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Fabienne Corriveau (Paysage hivernal)

Traitement de l'information textuelle

Patricia Proulx

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Impressions Rive-Sud, Montmagny

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégier ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	20,00\$	200,00\$
1/4 page	30,00\$	300,00\$
1/2 page	50,00\$	500,00\$
1 page	90,00\$	900,00\$
Bandeau 1 ^{re}	95,00\$	950,00\$
1/2 bandeau 1^{re}	55,00\$	550,00\$
Petite annonce	3,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François		

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	248-2572
Feu	911
Municipalité.....	259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266



SOMMAIRE

Recette pour une heureuse année.....	4
Historique du site institutionnel	5
Les Fermières vous remercient pour le bazar-bouffe.....	6
Le Centre Gym Santé recherche.....	7
Un nouvel équipement au Centre Gym Santé de St-François.....	7
Souhaits de la Municipalité.....	7
Voyage à Montréal.....	7
Chronique les tiques et les puces.....	8
Une stratégie pour combattre les pirates.....	8
Lettre ouverte: La démocratie et l'avenir	9
Place aux jeunes recrute	9
Le Conseil de fabrique vous informe.....	10
Impression Rive-sud est certifiée FSC.....	11
La vie à l'école.....	11
La Francolière: Halloween.....	12
La québécoise Mélanie Boulet jugera les Red-holstein (en Suisse)..	13
Programme d'action communautaire pour les enfants.....	13
Invitation à la rencontre Le Re-lait	14
L'Ancre vous souhaite.....	14
Chronique policière	15
Groupe d'entraide pour les personnes endeuillées par le suicide ...	17
Recette des Fermières	17
Quand Noël ne rime pas avec bonheur.....	18
Ensemble on D-Tox: Invitation à tous les parents	19
Le coin des Loisirs	20-21
Les Débrouillards.....	22
Pensée positive.....	23
Cassy, la bédé	23
Au fil des jours	24
L'Écho municipal	18 pages

Mot de la présidente

Mot de la présidente sortante, Mme Lorraine Lamonde, livré lors de l'assemblée générale annuelle de L'Écho de Saint-François, le 28 novembre.

Bonsoir! Bienvenue!

Les membres directeurs de L'Écho se sont réunis 11 fois durant l'année 06-07. Durant l'année, le Journal a publié un sondage pour avoir votre opinion sur celui-ci, les résultats ont paru dans le Journal de juin 07. Au point de vue financier, nous avons augmenté nos publicités et changé l'imprimeur (Montmagny) avec une soumission moins élevée, ainsi nous avons terminé l'année avec un bénéfice net de 2500\$. Cela est très bien pour nous.

M. Christian Gendron (directeur) nous a donné sa démission, nous l'acceptons mais avec regret. Nous lui disons un gros «MERCI» pour son dévouement et son travail fait pour le sondage du Journal, je n'oublie pas Mme Nicole Couture qui a travaillé très fort à ce sondage aussi «MERCI». Un carnet communautaire devait être produit par le Journal, celui-ci a été abandonné faute de temps et de disponibilité.

Le Journal déplore la difficulté à recruter de nouveaux membres parmi notre population. Pour nous de la direction, nous sommes fiers de notre produit et du travail accompli à travers toutes ces années.

Bonsoir! Merci! ☺

Lorraine Lamonde, présidente sortante

ERRATUM

NDLR -- Dans notre dernière livraison, une erreur s'est glissée dans la lettre ouverte «Un manque flagrant de démocratie. Vous auriez dû lire que la signataire était Marie-Claire Gendron. Nos excuses à Madame Gendron. ☺



Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour emporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Bière froide
Café
Essence

Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h

Recette pour une heureuse année

- 1 tasse de partage
- ½ tasse d'envie de s'amuser
- ¼ tasse d'esprit d'enfance
- ¼ tasse de sens de l'humour
- 4 cuillères à soupe de don de soi
- 2 cuillères à soupe de paix
- 2 cuillères à soupe de pardon
- ¼ tasse de prières
- 1 cuillère à thé de silence

Assaisonner le tout de sourires, d'une pincée de patience (cela dépend des jours, augmenter au besoin) sans oublier le sel et le poivre...

Pour les plus nostalgiques, un soupçon d'appels téléphoniques à des connaissances ou bien regarder des photos prises les années précédentes.

Une heureuse année! ☺



Votre centre autorisé de recyclage d'autos de la région



Permis S.A.A.Q.: 60666



NEUFS ET USAGÉS
USAGÉS à partir de 25\$

GARAGE
GLOBE
SAMSON

873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 4B0
TÉL.: 418•248•1422 FAX.: 418•248•7074

@: ggsamson@globetrotter.net

Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM

Service professionnel

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage



Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

Germain
Gilbert
Brigitte
Samson
Propriétaires.

Garant®

L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

Historique du site institutionnel

Une invitation à toute la collectivité à poursuivre le travail

Monsieur Jacques Boulet de la Société de conservation du Patrimoine nous livre ici l'histoire du site institutionnel.

Pour bien apprécier la valeur de cet ensemble institutionnel, il nous faut en retracer les principales étapes historiques.

Deux ans après son arrivée à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, à savoir en 1754, le jeune curé Pierre Laurent Bédard écrit dans une de ses nombreuses lettres à son évêque que les paroissiens et lui-même se sont mis d'accord pour construire une nouvelle église en pierre précisément au même endroit où se trouve l'église actuelle.

Aussitôt celle-ci terminée, en 1763 il entreprend la construction de son presbytère, aujourd'hui le pavillon Pierre-Laurent Bédard; ce premier presbytère fut allongé de trente pieds en 1811 afin d'y aménager deux salles pour réunir les paroissiens à différentes occasions.

De plus, dès 1764 les dames de la Congrégation-de-Notre-Dame établissent leur première maison d'enseignement pour filles juste à l'ouest du presbytère du curé Bédard, précisément à la place du stationnement des locataires de cet édifice. Notre paroisse n'avait que 35 ans et était habitée par environ 400 personnes; le village allait pouvoir se développer tout autour de ce noyau institutionnel solidement agrippé au flanc sud de ce petit rocher.

Au fil des ans, ce site s'est quelque peu prolongé vers l'ouest par la construction en 1883 du couvent actuel alors qu'en 1886 le nouveau presbytère s'est intercalé entre l'ancien et l'église. En 1887, la fabrique cédait l'ancien presbytère à la municipalité

pour le montant symbolique de \$1.00. En 2007, il nous faut reconnaître que depuis ce temps le tout est demeuré inchangé.

Bien mieux encore, au moment des fêtes du 250^e anniversaire de la paroisse, quelques individus ont pris conscience de la valeur symbolique, historique et religieuse de ce bel ensemble. Par leur clairvoyance, leur dynamisme et leur intervention énergique, ils ont procédé au sauvetage et au réaménagement d'un des plus anciens presbytères du pays. Leur action si bien concertée a donné un nouveau souffle de vie à ce lieu. Par leur intervention, le site institutionnel renaissait, le village retrouvait ses origines et s'en montrait fier.

Les autres interventions qui ont suivi dans les années subséquentes ne furent que le prolongement de cette première et heureuse initiative.

En 1985, la fabrique et la municipalité commandent une étude afin de mieux connaître l'histoire de cet ensemble et la valeur des édifices qui y sont construits. Au moment de leur rapport, les auteurs de cette étude invitent les deux partenaires et propriétaires de ces terrains à demander au Ministère des Affaires culturelles le classement de cet ensemble. En 1988, les documents officiels confirment le classement de tout l'ensemble et entérinent la responsabilité conjointe de chacun des propriétaires des terrains et des édifices.



De 1999 à 2003, la même collaboration entre les organismes a permis le réaménagement et l'embellissement du site tout entier. Les nombreux témoignages d'estime et les prix reçus à la suite de cette dernière intervention ne peuvent que nous enorgueillir et sont une invitation à toute la collectivité afin de poursuivre ce travail. Collectivement, en nous appuyant les uns les autres, nous ne pouvons que réussir la prochaine étape, à savoir la transformation du presbytère en logements pour les nôtres. ☉

Jacques Boulet

Le bazar des Fermières tenu le 18 novembre 2007

fut un grand succès. Merci à tous, ainsi qu'à nos Fermières dévouées et aux artisans présents. Merci au personnel municipal pour leur grande disponibilité au cours de l'année ainsi que les personnes au Journal *L'Écho*.

Merci particulier à nos généreux commanditaires:

Caisse populaire Desjardins de la Rivière-du-Sud
SCA de la Rivière-Du-Sud
Pharmacie Pierre Martin
Jacques Blais
Restaurant L'Arrêt-Stop
Raynald Fiset (Gailuron)



Les Fermières vous remercient pour le bazar-bouffe

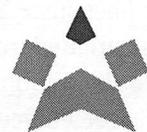
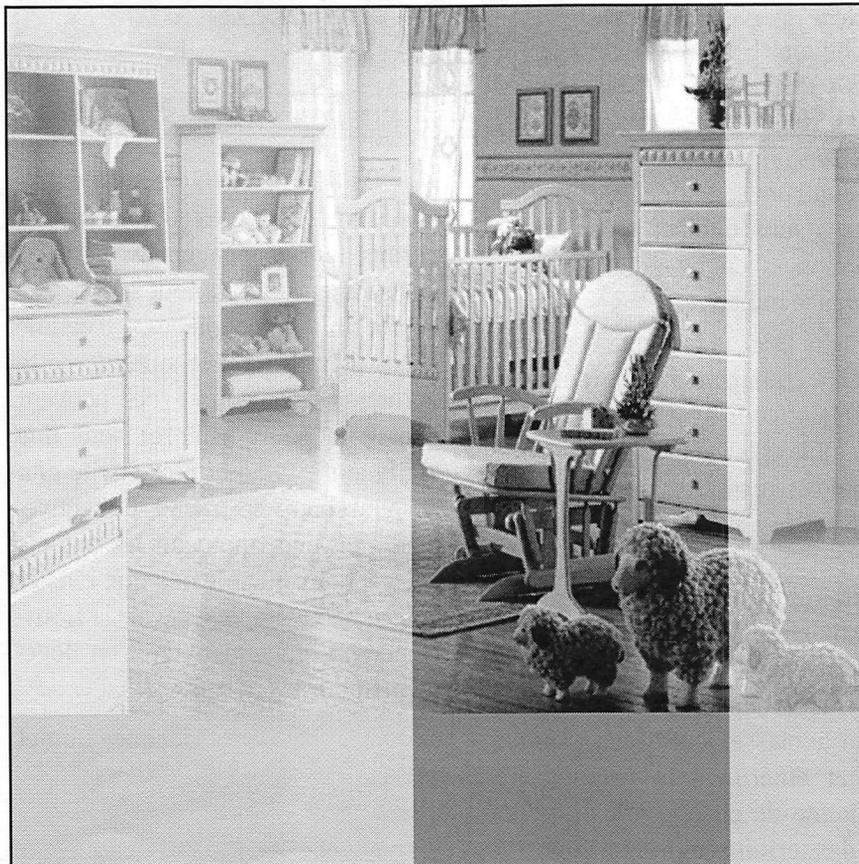
Boucherie Richard Morin
Construction G.P Martineau
Centre des Loisirs
Coop IGA Montmagny
Ass. Fontaine Lemay
Promutuel Montmagny
Weed Man
Jacques Boulet

Résultat de la loterie provinciale des Fermières.

La vente des billets de la loterie provinciale CFQ a permis d'atteindre notre objectif des 400 billets. Merci à ceux et celles qui nous ont encouragés lors de la vente de billets. Nous voulons souhaiter une bonne et heureuse année à toute la population qui nous appuie dans nos diverses activités. Veuillez prendre note qu'il n'y a pas de réunion dans le mois de janvier. Nous sommes de retour en février, le 12 février 2008 à 13h30.

Bonne Année à tous! Merci. ☺

Monique Fiset, V.P.



MORIGEAU-LÉPINE

25, rue de l'Étang, Saint-François (Québec) GOR 2G0
Tél. : (418) 259-7721 Fax: (418) 259-7725



Un nouvel équipement au Centre Gym Santé de St-François

Marie-Claude Breton, bénévole au Gym et Christian Fournier, directeur général de la Caisse Desjardins de la Rivière du Sud, posent fièrement devant le nouveau Rameur Concept 2 acquis grâce à la contribution financière de 1 500\$ de la Caisse Desjardins de la Rivière du Sud. Ce nouvel équipement permettra de diversifier, encore plus les exercices pour la mise en forme de ses membres. ☉

Souhaits de la Municipalité

Les membres du Conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et une année 2008 remplie de santé, de bonheur et de prospérité.

Yves Laflamme, conseiller siège n° 1

Mario Marcoux, conseiller siège n° 2

Rénald Roy, conseiller siège n° 3

Auguste Boulet, conseiller siège n° 4

Ernest Lachance, conseiller siège n° 5

Jean-Yves Gosselin, conseiller siège n° 6 ☉

Norbert Morin, maire

Le Centre Gym Santé recherche

Le Centre Gym Santé est à la recherche d'une personne intéressée à l'entretien ménager de ses locaux. Le taux horaire est de 10\$ pour deux heures de travail/sem. Contacter Mario au 259-2454. ☉

Voyage à Montréal

Cette année, nous, les élèves de la 5^e et 6^e année irons à Montréal à la fin du mois de mai. Pour se faire des profits, nous vendrons des calepins durant la période des Fêtes. Aussi, il y aura une collecte de bouteilles et de canettes vides, par les maisons vers la fin du mois de mars ou au mois d'avril. Entre-temps, si vous le voulez bien, nous vous invitons à les conserver.

Nous espérons avoir votre appui pour ces deux campagnes. Merci et Joyeux Noël et Bonne Année! ☉

Les élèves de 5^e et 6^e année



BOUCHERIE
Richard Morin

602, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: 259-7783

Lundi-Mardi-Mercredi	8h à 17h30
Jeudi-Vendredi	8h à 21h
Samedi	8h à 17h



- service d'abattage • viande de choix
- produits maison • viandes marinées pour méchoui et BBQ

SPÉCIAUX TOUTES LES SEMAINES

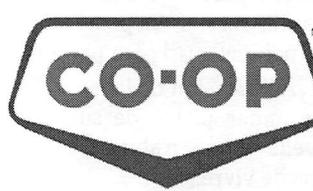
La Coop

Rivière-du-Sud



Nous avons ce qu'il vous faut pour faire l'entretien de vos véhicules saisonniers.

Et pour combattre l'hiver avec les meilleurs outils...



34, Chemin Saint-François Ouest
Saint-François (Qc) G0R 3A0
Tél : (418) 259-7715

Succursale de Berthier : 259-7718
Succursale de La Durantaye : 884-2802

Chronique les tiques et les puces

Une stratégie pour combattre les pirates

par François Faguy

francois.faguy@globetrotter.net

De façon générale, la fraude sur Internet est l'œuvre de 2 groupes: les pirates et les escrocs. Les pirates volent les informations et les revendent aux escrocs qui les exploitent pour s'enrichir. Ce commerce semble plutôt lucratif, ainsi pour 5000\$ vous pouvez acheter un lot de 1000 numéros de cartes de crédit valides avec les noms des détenteurs, et les dates d'expiration. Les transactions se font dans les réseaux de clavardage sur Internet.

Pour contrer le vol d'informations, je propose de miner la confiance qui doit exister entre vendeur et acheteur. En effet, lorsque les acheteurs ne font plus confiance aux vendeurs, il n'y a plus de commerce.

Par exemple, le scénario suivant pourrait être utilisé pour contrer l'hameçonnage, une fraude très commune sur Internet. L'hameçonnage consiste à expédier un faux courriel annonçant, par exemple, un problème de sécurité sur le site Web de votre banque. L'auteur du courriel vous enjoint d'aller vérifier vos informations personnelles sur le site Web et vous fournit un hyperlien pour le faire. Bien entendu, l'hyperlien pointe vers un site pirate qui transmet identifications et mots de passe au pirate. Ce dernier s'empresse de vendre ces informations à un escroc qui les utilisera pour s'enrichir.

Plutôt que de faire fermer un site pirate dès sa découverte, la banque pourrait plutôt l'alimenter en identifications et mots de passe bidon avant de le fermer. Le site Web de la banque qui connaît ces identifications et mots de passe bidon redirigera les escrocs vers un simulateur de transactions bancaires qui permettra à l'escroc de faire des transactions sans qu'il n'y ait de transfert de fonds réels. Bien entendu, le logiciel cumulera plein d'information (adresse IP, numéros des comptes où il effectue des transferts, etc.) qui permettront peut-être d'identifier l'escroc et ses méthodes.

Les escrocs ne feront plus confiance au pirate à l'avenir. Puisqu'ils ne savent pas si le pirate est un indicateur payé par la banque ou les forces policières, il aura bien de la difficulté à vendre des informations. Si la crédibilité de suffisamment de pirates est minée, on pourra peut-être mettre fin à ce commerce.

Pour sa part, l'escroc se fera peut-être prendre s'il a laissé trop de traces. En interceptant, ces escrocs, les forces de l'ordre feront peut-être d'autres découvertes. En effet, les escrocs ne se contentent pas toujours de vider les comptes auxquels ils ont accès. Ils les utilisent souvent pour blanchir de l'argent gagné illégalement. Ils les utilisent aussi pour payer les pirates avec de l'argent volé.

À l'occasion de la nouvelle année, je vous fais mes vœux d'une année pleine de succès, d'amour et de joie. En cette nouvelle année, n'abusez pas de la technologie et prenez le temps de vivre.

Je vous invite à lire les numéros précédents sur mon site Web à l'adresse <http://pages.globetrotter.net/ffaguy> et à me faire parvenir vos commentaires à francois.faguy@globetrotter.net ou au (418)247-5104.

Tous droits réservés, © 2007, François Faguy

FERME HORTICOLE

Lajoie



Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles



330, boul. Saint-Vallier
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
Tél.: (418) 884-3124



EMBALLAGES

Emballage de protection



Frédéric Jean

Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François
(Québec) GOR 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com
www.emballageslm.com

Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013
Sans frais: 1 866 259-7710

La démocratie et l'avenir

Pour faire suite aux articles parus dans l'Écho de décembre, quelques questions m'ont passé par l'esprit. La démocratie se porte mieux quand on respecte les faits. En voici quelques exemples.

Faire passer une pétition en septembre laissant entendre que nos taxes augmenteront alors que le projet de la municipalité a été déposé en octobre. Est-ce cela la démocratie? Que penser de la réunion d'information de La Fabrique le 17 septembre qui n'a su aménager un peu de temps pour que la proposition de la municipalité soit présentée officiellement alors que tout le monde voulait savoir?

Selon certains, la vente du presbytère à un privé pourrait procurer 9000\$ de revenu en taxes par année. Cela équivaut environ à 4 maisons unifamiliales, évaluée à 100 000\$ chacune. Prenons quand même cette hypothèse. Cela voudrait dire que le projet du presbytère vaudrait 400 000\$ et plus et générerait des revenus annuels de 18 000\$ (à la fin de l'hypothèque).

Si on prend l'hypothèse de 9000\$ de revenu en taxes par année pour la municipalité sur 25 ans, cela donnerait 225 000\$. Comparer à la valeur de 400 000\$ nous constatons que l'achat du presbytère est encore rentable.

Comme il a été dit à la réunion d'information du 22 octobre, l'acquisition du vieux presbytère a été une bonne décision puisqu'il rapporte entre 7000\$ à 10 000\$ de profit par année.

Autre exemple, OHM (appelé aussi H.L.M.) décision prise dans les années 70, nous rapporte autour de 28 000\$ par année.

De toute façon, une chose est certaine, si c'est bon pour un privé d'acheter le presbytère pourquoi en serait-il autrement pour nous? D'autant plus que ce projet ne pourrait se faire sans la mise de fonds de 150 000\$ trouvée dans la communauté. Comme d'autres municipalités l'ont constaté, il est important de conserver notre patrimoine. Les sacrifices que nos ancêtres ont faits, n'en vaut-il pas d'être pris en considération? ☺

Herman Pelletier

Place aux jeunes recrute

Ayant à cœur de favoriser l'établissement en région des jeunes de 18 à 35 ans, Place aux jeunes Montmagny est à la recherche d'étudiants diplômés ou en voie de terminer leurs études professionnelles, collégiales ou universitaires.

Au programme, trois fins de semaine de séjours exploratoires (les 26 et 27 janvier, les 16 et 17 février et les 15 et 16 mars) permettront aux participants de découvrir ou de redécouvrir les richesses de la MRC de Montmagny en visitant quelques attraits de la région.

Les participants auront aussi la chance de se créer un réseau de contacts auprès des élus et des employeurs

potentiels et de visiter des entreprises bien établies dans la MRC. De plus, ils auront le privilège d'assister au spectacle de l'humoriste Louis-José Houde à la salle Edwin-Bélanger de Montmagny.

Les séjours exploratoires sont totalement gratuits (repas, frais de déplacement, activités et hébergement s'il y a lieu). Réservez tôt ou transmettez l'information à un proche susceptible d'être intéressé par cette offre puisque seulement 15 places sont disponibles!

Pour inscription ou information, contactez Émilie Courbron au (418) 248-3522 ou à migration@montmagny.com ☺



Jean Morin
Dany St-Pierre

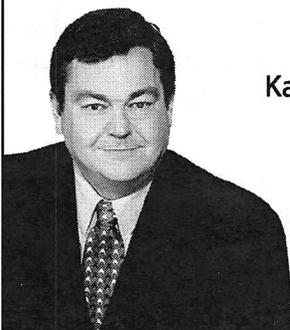
- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS



Paul Crête, député
Montmagny/L'Islet
Kamouraska/Rivière-du-Loup

66, rue du Palais de Justice
Montmagny (Qc) G5V 1P5

Tél.: 248-1211

Le Conseil de fabrique vous informe

par Denise Lamontagne

Le règlement du cimetière datant du 29 juin 1972 a été renouvelé. Une étude a permis de l'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Considérant les coûts d'envoi, le Conseil de Fabrique a choisi de faire parvenir copie à tous les paroissiens via le Publi-Sac de la fin de semaine du 5 janvier. Prière de conserver pour vos dossiers.

Participation financière aux œuvres du diocèse.

La cueillette de la capitation nous a amenés à constater qu'il y avait manque d'information ou désinformation à ce sujet. Qu'il me soit permis de refaire le point, de clarifier la réalité.

Durant l'année, les paroissiens du diocèse sont invités à souscrire de façon libre. Voici le détail de participation recueillies en 2007 dans les enveloppes prévues à cette fin.

- Aumônes du Carême, pour l'œuvre des Vocations, chèque de 229\$
- Quête de Partage pour le Tiers-Monde, 25 mars, chèque de 123\$
- Œuvres de Terre Sainte, vendredi Saint, pas d'office
- Œuvres pastorales du Pape, 20 mai, chèque de 21\$
- Congrès eucharistique, 10 juin, chèque de 103,25\$
- Église Canadienne, 30 septembre, chèque de 65,25\$
- Propagation de la Foi, missionnaire en visite, 79\$

Les honoraires des messes et montants des offrandes pour la célébration des sacrements s'établissent en vertu du Décret de l'Assemblée des Évêques de la Province ecclésiastique de Québec adopté le 26 février 2003.

- Messe non-annoncée 5\$
- Messe annoncée 15\$, part de la Fabrique 10\$, part du célébrant 5\$
- Mariage 200\$
- Funérailles 250\$

À ce moment-ci, avec les détails offerts, il serait honnête que les critiques non-fondées concernant les demandes diocésaines soient bannies de tous les discours. Sinon, c'est du dénigrement pur et simple.

Sépulture en hiver

Ici à St-François, les paroissiens qui le désirent peuvent choisir d'inhumer leurs défunts à leurs frais. Une entente est intervenue entre M. Jacques Blais et la Fabrique pour convenir des frais encourus pour le creusage et la fermeture de la fosse. Le tarif de base est fixe, la variété

dans le montant à déboursé dépend du déneigement s'il y a lieu, de la profondeur du gel, de la durée de l'opération. Si on ne peut chiffrer la facture au moment de la demande, le demandeur est informé des frais encourus.

Conseil de Fabrique 2008

Remerciements sincères à Monique Fiset et Jean-Paul Bonneau pour votre participation au niveau de notre équipe. L'éclairage apporté, le soutien, la collaboration jamais démentie nous ont permis de bien remplir notre rôle. Félicitations au nom de tous les paroissiens! L'équipe vous redit son attachement et vous offre ses meilleurs vœux.

Félicitations très sincères aux nouveaux élus: MM. Raynald Laflamme et Michel Théberge.

Bienvenue au sein du nouveau Conseil. 2008 sera pour nous tous, une année particulièrement chargée. Nous comptons, avec vous, pour former une équipe qui saura mener à bien les dossiers qui nous préoccupent. Nous faisons le rêve, qu'ensemble, avec nos forces respectives, nous saurons «découvrir» des avenues rassembleuses dans le respect de notre rôle au sein de la Fabrique, au cœur de la communauté.

Vœux pour 2008

À chacun, chacune de vous, nos meilleurs vœux pour une année de Paix, de Santé, de bonheur! Puissions-nous, à la lumière des événements du quotidien avoir la sagesse de détecter la présence d'un Père qui vous aime, qui veille à ce que le meilleur soit... Laissons-le nous aider à devenir meilleurs, plus unis. Que l'Esprit qui nous habite éclaire « nos petits mystères quotidiens » et nous donne la force de continuer à croire que le Seigneur, même si on le croit absent au cœur de nos tempêtes... Il est là, il veille, il nous fait confiance... Il est en attente parfois... tout dépend de nous...

Quand la vie se donne..., l'espérance veille,... La lumière jaillit! (thème de l'Avent)

Bonne Année à toi, à la famille, à tous ceux que tu aimes et les autres aussi! ☺

Le Conseil de Fabrique

Impression Rive-sud est certifiée FSC

Cette accréditation, qui est émise par un groupe représentant diverses organisations provenant de 25 pays, vient certifier que l'entreprise utilise du papier FSC recyclé ou provenant d'une saine gestion forestière pour l'impression de documents FSC.

«Nous avons choisi d'être FSC pour poursuivre notre démarche environnementale, pour répondre à un besoin de notre clientèle, mais également pour se démarquer des autres imprimeurs. J'ai grandi dans une famille où le souci de l'environnement fait partie de notre quotidien et cette accréditation vient donc soutenir la démarche éco-responsable de l'entreprise», a confié Lulie Savard, responsable de l'implantation de l'accréditation FSC.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, se convertir au papier FSC demeure très abordable. Quelques projets peuvent d'ailleurs revenir sensiblement au même prix. De plus, selon les types de papier FSC et l'envergure des projets, il sera occasionnellement possible pour les clients de connaître précisément le nombre d'arbres sauvés et la quantité d'eau économisée en ayant opté pour l'impression sur papier FSC.

L'implication écologique d'Impression Rive-Sud ne s'arrête toutefois pas à l'utilisation de papier certifié FSC. En effet, dans le contexte actuel, où la préservation de l'environnement est devenue une priorité et ce, à tous les niveaux, il est devenu essentiel pour les dirigeants de l'entreprise de penser aux générations futures. Ayant à cœur de gérer son environnement de façon éco-responsable, l'imprimerie a amorcé depuis deux ans une démarche écologique volontaire.

L'achat de nouveaux équipements réduisant les rejets de papier, la mise en place du procédé computer-to-plate (qui élimine les films, les acétates et autres matières chimiques nécessaires à l'ancien procédé), le recyclage

des plaques, des huiles et du papier, l'élimination des verres de styromousse, l'utilisation d'encre végétales et l'usage de bacs de recyclage à tous les postes de travail sont au nombre des gestes écologiques que pose l'entreprise. L'imprimerie explore présentement tous les éco-gestes quotidiens qu'elle pourrait développer afin de poursuivre sa mission environnementale dans le but de réduire son empreinte écologique.

Soulignons qu'au Québec, on compte plus de 1400 imprimeries. Parmi celles certifiées FSC, seulement six sont situées dans les régions de Québec, Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, dont Impression Rive-Sud. ☉

La vie à l'école

Changement de direction

Durant le mois de novembre, notre école a accueilli une nouvelle directrice. Il s'agit de Mme Nathalie Harvey. Elle remplacera M. Pierre Côté qui est rendu à la direction des adultes à l'école de St-Gervais. Mme Harvey dirigera les écoles de La Francolière et de Notre-Dame-de-L'Assomption. Nous lui souhaitons la bienvenue!

Les paniers de Noël

Comme chaque année, il y a dans notre école, la collecte de denrées non périssables. C'est le conseil de vie des élèves et une personne de la communauté qui s'occupent de la cueillette des denrées. Le C.V.E. avait pour mission de décorer les boîtes et voir à la récolte des denrées de l'école. La personne de la communauté distribuera les boîtes aux familles dans le besoin. Merci de votre contribution!

Joyeux Noël et Bonne Année à vous tous! ☉

Les membres du conseil de vie des élèves

IMPRESSION RIVE-SUD

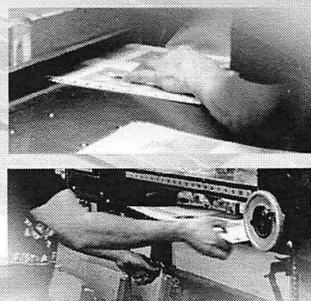


[418] 248-6965

www.impression-rivesud.com

Une entreprise familiale...
au service de la région
depuis 1985

- des conseils judicieux
- des graphistes chevronnées
- une équipe qui met tout en oeuvre pour vous donner satisfaction!



PAPETERIE COMMERCIALE | DÉPLIANTS | BROCHURES | FACTURES | AFFICHES | ET BEAUCOUP PLUS

Bonjour,

Je me présente, je suis le président du conseil de vie des élèves (CVE), William Gagné. J'ai été élu le 3 octobre, par les élèves de l'école. Voici les autres membres du conseil : en quatrième année: Joëly Normand et Dominique Dumas; en cinquième année: Steven Martineau et Justine Morin; en sixième année: Léa Breton et moi, William Gagné. Les professeurs responsables sont Mme Chantal et Mme Sonia. Le CVE s'occupe d'organiser des activités spéciales à l'école.



Halloween et une activité récompense ont été au coeur des activités

y participer à la condition d'avoir moins de 10 poinçons au permis de conduite.

Le 31 octobre, il y a eu une activité récompense en lien avec le permis de conduite et la fête de l'Halloween. À tous les deux mois, il y aura une activité récompense. Les élèves pourront

Durant cette première activité, il y a eu un rallye d'Halloween d'une durée de 45 minutes, environ.

Aussi, nous avons fait une murale collective, en équipe, représentant l'Halloween. Après, les élèves sont retournés dans leur classe et ont reçu des bonbons distribués par les membres du CVE. Nous avons fini la journée en faisant des jeux dans la classe. L'école était décorée pour l'occasion.

À la prochaine! ☺

William Gagné, président CVE



PHILIAS BLAIS & FILS ENR.

EXCAVATION • TERRASSEMENT • TRANSPORT • ÉPANDAGE • DÉNEIGEMENT

Terre noire, jardin et pelouse • Sable • Gravier • Tuff
• Fosse septique - champs d'épuration



HITACHI EX 120

Spécialités

- Excavation
- Fossés
- Drainage
- Fosse et fondation

Équipements

- 3 camions
- Bulldozer
- Mini-excavatrice
- Etc.

Informez-vous
et comparez

PHILIAS BLAIS & FILS ENR.

Prop.: Jacques Blais #R.B.Q. 8264-0913-12
218, Rivière-du-Sud
Saint-François, Montmagny (Qc) G0R 3A0

Téléphone: **418-259-7841**

Site internet: www.geocities.com/philiablais
Courrier électronique: philiablais@3web.net

BIOFILTRÉS

Ecoflo®

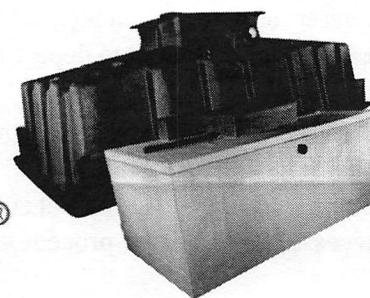
Ecoflo® LE PLUS SOUVENT RECOMMANDÉ,
INSTALLÉ ET ÉPROUVÉ

Ecoflo® VOUS FAIT GAGNER DU TERRAIN

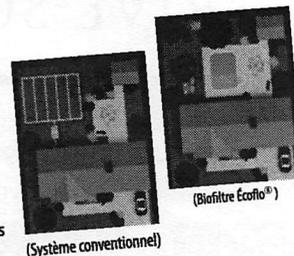
Ecoflo® UN PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT
SIMPLE

TELLEMENT PLUS D'AVANTAGES

- Aucune composante électromécanique fonctionnant en continu
- Système passif et économique (faibles coûts d'opération)
- Filtre 100% naturel, renouvelable et recyclable
- Entretien préventif annuel sans frais inclus pour 10 ans
- Système autonome, compact et permanent
- Jusqu'à 3 à 4 fois moins d'espace que les systèmes conventionnels
- S'adapte à tout type de terrain



Certifiés
BNQ 



La québécoise Mélanie Boulet jugera les Red-holstein (en Suisse)

Mme Mélanie Boulet, de St-Michel dans Bellechasse au Québec (Canada) sera la juge du concours Red-holstein.

Mme Boulet est copropriétaire de la Ferme Arthur Lacroix Ltée, un troupeau constitué de 225 têtes dont 100 vaches. La classification du troupeau est de 5 EX, 50 TB et 60 BP et la moyenne en production est de 11 200 kg pour une MCR de 245-248-249.



Mme Boulet est juge officielle depuis maintenant 2 ans. Elle a eu l'opportunité de juger plusieurs expositions au Québec dont Portneuf, Bedford et St-Félicien ainsi qu'au Nouveau-Brunswick.

Mme Boulet a, avec son conjoint Martin Lacroix, 3 enfants : Jason 9 ans, Alysson 8 ans et Marc-André 5 ans.

par Raynald Laflamme

En fouillant sur Internet je suis tombé par hasard sur ce texte reproduit intégralement à partir du site faisant la promotion de la Swiss Expo qui est le Salon d'agriculture et Concours internationaux bovins qui se déroulera à Lausanne, du 17 au 20 janvier 2008.

L'Écho de St-François, assuré des compétences de Mélanie à titre de juge, ne peut que lui souhaiter une expérience enrichissante.

Programme d'action communautaire pour les enfants

Invitation aux parents d'enfants de 2-5 ans de Montmagny-Nord

Le programme d'action communautaire pour les enfants vous propose des ateliers pour vous soutenir dans votre rôle de parent par le biais d'activités qui favorisent l'entraide et le partage de connaissances reliées au rôle de parent.

Ces ateliers gratuits offerts par le CLSC de Montmagny se tiendront chaque lundi de 18h00 à 19h30, du 4 février 2008 au 5 mai 2008 au Centre de Jour du CLSC de Montmagny.

Nous pouvons vous aider pour tout problème de transport ou de gardiennage.

Pour plus d'informations ou pour inscription, contactez Lise-Anne Levesque au 248-2572 au poste 432 ou Valérie Chamberland au 248-2572 poste 421.

La réalisation de ce programme est rendue possible grâce au financement de Santé Canada. ☺

Lise-Anne Levesque et Valérie Chamberland

Si comme moi vous avez des informations à partager avec la communauté de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'hésitez pas à envoyer votre texte à echosf@globetrotter.net. Le journal se fera un devoir de le publier. ☺

INDEXATION DES RENTES DU QUÉBEC -- Le 1^{er} janvier 2008, les montants des rentes du Régime de rentes du Québec seront indexés de 2 %. Les personnes qui reçoivent actuellement une rente de retraite, de conjoint survivant, d'orphelin, d'invalidité ou d'enfant de personne invalide de la Régie des rentes du Québec bénéficieront de cette augmentation. Rappelons que le Régime de rentes du Québec compte 3 724 000 cotisants et plus de 1 450 000 bénéficiaires. 8,9 milliards de dollars sont perçus en cotisations et 8,3 milliards de dollars sont versés en prestations. La réserve du Régime de rentes du Québec, administrée par la Caisse de dépôt et placement du Québec, est de 33,6 milliards de dollars. Pour plus de renseignements, consultez le site Internet suivant : www.rrq.gouv.qc.ca. Source : Services Québec. ☺

MAISONS PRÉ-USINÉES
à haut rendement énergétique certifiées

3 CONCEPTS D'ACQUISITION
Autoconstructeur / Tâches partagées / Clé en main

SUPPORT TECHNIQUE
du début jusqu'à la fin de votre projet

PLUS DE 600 PLANS DE MAISONS
CONSULTER www.maisonlaprise.com

BUREAU DE VENTE
166 / 4e Rue / Montmagny / G5V 3L5
1.800.463.1107 / 418.248.0401

RBO: 2634-7666-98

TEI
GARANTIE MAISONS NEUVES
APCHQ
Membre Platiné

NOVOCLIMAT
AGENCE DE L'ÉPIFICAGE ÉNERGÉTIQUE

LAPRISE
Complice de votre projet

SOCIÉTÉS LES MEILLEUX GÉRÉES

Groupe d'entraide en allaitement

Invitation à la rencontre Le Re-lait

Le Re-lait, groupe d'entraide en allaitement, organise des rencontres permettant d'échanger sur différents thèmes et situations entourant l'allaitement en attendant bébé ou après son arrivée. Les rencontres ont lieu tous les 2^e jeudi du mois à 13h30 au local Scouts situé au 11, avenue de la Fabrique à Montmagny (à côté du CPE Le Farfadet). L'activité est gratuite, ouverte à tous et aucune inscription est nécessaire. Pour information, contactez Mélanie Bergeron au 246-1319.



« C'est le corps entier qui résonne et chante quand on se hâte pour nourrir son enfant. »

- Françoise Lefèvre

(Le petit prince cannibale, Actes Sud, 1990)

Ce mois-ci

Travailler et allaiter : mission possible et Présentation de différents modèles de tire-lait

Le retour au travail arrive à grands pas après le trop court congé parental et vous n'avez pas envie d'arrêter l'allaitement... Le Re-lait a des trucs pour vous aider à combiner travail et allaitement. Venez nous rencontrer le jeudi 10 janvier 2008. Nous parlerons également des différents modèles de tire-lait disponibles sur le marché.

Au plaisir de vous y voir! ☺

Source : Caroline Jean

Active pour la vie: brochure sur l'activité physique pendant la grossesse -- Vous êtes enceinte ou vous souhaitez le devenir? Vous savez déjà que l'activité physique est bénéfique pour la santé, mais qu'en est-il pendant la grossesse? Devez-vous arrêter de faire du sport? Y a-t-il une manière sécuritaire de faire de l'exercice qui serait plus profitable pour vous et votre bébé? Vous avez raison de vous interroger sur la place que doit occuper l'activité physique pendant votre grossesse, consultez dès maintenant la brochure Active pour la vie dans le site Internet www.kino-quebec.qc.ca. Source: Services Québec. ☺

L'Ancre vous souhaite... Un joyeux temps des fêtes!

Les membres du personnel et du conseil d'administration de L'Ancre tiennent à souhaiter à tous et à toutes un merveilleux temps des fêtes. Que cette période soit remplie de réjouissance, de partage, d'émerveillement et que cette nouvelle année soit porteuse de santé, d'amour et de bonheur.

Joyeux Noël et Bonne Année à tous!

Nous profitons de l'occasion pour inviter les familles de personnes atteintes de maladie mentale à venir chercher l'information, le soutien et les outils nécessaires pour mieux composer avec un quotidien parfois difficile et épuisant.

N'hésitez plus, nous pouvons vous aider!

Pour terminer, veuillez prendre note que les bureaux de L'Ancre seront fermés du 24 décembre 2007 au 1^{er} janvier 2008 inclusivement.

L'Ancre -- Regroupement de parents et amis des personnes atteintes de maladie mentale: 227, avenue Collin, Montmagny (418)-248-0068. ☺

Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 3A0
Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

Simone Simard, prop.
10, chemin des Prairies Est
Saint-François
(Québec) GOR 3A0
Tél.: (418) 259-7140
Fax: (418) 259-7140

On s'en occupe!

ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE



Pierre Paré
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE



Andrée-Anne Vézina
COURTIÈRE EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Bernard Giasson
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGE

PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS



Bertrand Bélanger
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIÈRE



Réal Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIÈRE



Frédéric Picard
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIÈRE



Francis Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIÈRE



AFL
Groupe Financier
UN CHOIX DE CONFIANCE

248-3358

234, boul. Taché Est, Montmagny

Chronique policière

Règles pour circuler à motoneige



- ▶ Toute motoneige doit être immatriculée.
- ▶ Le propriétaire doit également détenir une assurance responsabilité civile d'au moins 500 000 \$.
- ▶ Pour circuler sur les sentiers d'un club de motoneigistes, il faut avoir acquitté les droits d'accès prévus.
- ▶ Pour traverser un chemin public, le conducteur d'une motoneige doit être titulaire d'un permis qui l'autorise, en vertu du Code de la sécurité routière (CSR), à conduire un véhicule routier sur un tel chemin et doit respecter les conditions et restrictions qui s'y rattachent.
- ▶ Lorsque l'on circule en motoneige, on doit s'assurer que le phare blanc à l'avant et le feu de position rouge à l'arrière du véhicule sont allumés en tout temps et que toutes les composantes sont en bon état de fonctionnement.
- ▶ Pour circuler sur un terrain privé, il est obligatoire d'obtenir l'autorisation du propriétaire.
- ▶ La vitesse maximale permise d'une motoneige est fixée à 70 km/h.
- ▶ Il est interdit de circuler à moins de trente mètres d'une résidence.
- ▶ Les sentiers de motoneige sont réservés exclusivement à la pratique de la motoneige, à moins d'une entente spécifique.
- ▶ Le motoneigiste doit respecter la signalisation dans les sentiers.
- ▶ Tous les occupants d'une motoneige doivent porter un casque protecteur muni d'une visière ou porter des lunettes et un casque.
- ▶ Il est interdit de consommer des boissons alcooliques à bord d'une motoneige ou dans le traîneau qui lui est attaché.
- ▶ Il est interdit de conduire une motoneige alors que l'on a les capacités affaiblies par l'alcool ou une drogue.
- ▶ Tout traîneau doit être attaché à la motoneige par une barre rigide.

Pour plus de plus amples renseignements, consultez la Loi sur les véhicules hors route.



Devenez membre de votre journal communautaire *L'Écho de St-François*

Conditions pour devenir membre:

- Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Avoir 18 ans et plus
- Payer sa cotisation selon la catégorie de membre
membre individuel: 5\$ membre organisme: 25\$
- Carte de membre valide jusqu'au 31 décembre 2008
Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marquerait votre soutien par une contribution symbolique;
- donnerait une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière;
- donnerait le pouls sur votre intérêt à recevoir *L'Écho de St-François*.

Veillez écrire en LETTRES MOULÉES

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0

© 259-

Catégorie de membre: Individuel: 5\$ Organisme: 25\$

Paiement inclus: chèque comptant

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0

© 259-

Catégorie de membre: Individuel: 5\$ Organisme: 25\$

Paiement inclus: chèque comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de St-François. Le tout doit nous être retourné soit par la poste au C.P. 128, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0 ou être déposé dans la boîte de L'Écho au 534, chemin St-François Ouest (Maison de la Paroisse).

Merci de votre appui!

Nicole L. Couture, secrétaire

Groupe d'entraide pour les personnes endeuillées par le suicide

À compter du mois de janvier 2008, les CLSC de Montmagny-L'Islet offriront aux personnes endeuillées par suicide la possibilité de se joindre à un groupe d'entraide.

L'activité s'adresse aux personnes qui ont perdu un proche par suicide, qui ressentent le besoin d'être accompagnées et souhaitent échanger avec des personnes ayant vécu la même situation qu'eux. Deux intervenants du CLSC dirigeront les rencontres dans un contexte d'échange et de partage.

Les gens intéressés à participer ou qui désirent plus de renseignements sont invités à contacter :

Mme Michèle Bernier CLSC de Montmagny
Travailleuse sociale 248-2572, poste 307

Les gens qui désirent s'inscrire doivent le faire avant le 14 décembre 2007. ☎

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.



Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: Inormand@globetrotter.net

MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

Recette des Fermières

Petits biscuits des fêtes

2 ½ tasses de farine
½ tasse de sucre
1 œuf
1 tasse de beurre
Garniture
3 œufs battus
½ tasse de sucre
1 ½ tasse de poudre d'amende
20 cerises confites (moitié)

Préchauffez le four à 220° C (425° F). Beurrez une plaque.

Dans un grand bol, tamisez la farine. Creusez une fontaine et versez-y le sucre et l'œuf. Réservez.

Coupez le beurre en petits dés et dispersez sur la farine à l'aide d'un coupe-pâte ou 2 couteaux.

Mélangez jusqu'à consistance granuleuse. Enveloppez la pâte. Placez au réfrigérateur 30 minutes.

Enfarinez une surface lisse. Abaissez la pâte (1/8 pouce d'épaisseur).

À l'aide d'un verre passé dans la farine, découpez des ronds de pâte. Déposez sur la plaque.

Nappez chaque biscuit d'œuf battu. Saupoudrez de sucre et de poudre d'amende. Décorez d'une demi-cerise.

Faire cuire au four 8 minutes.

Coupez la pâte en carrés, en triangles, en demi-lunes.

Une fois cuits, saupoudrez de cacao et d'amendes.

Faites des biscuits sandwichs avec de la confiture.

Bonne chance. Heures Fêtes à tous! ☎

Monique Fiset, vice-présidente



LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale

Licence RBQ
8000-1316-58

194, rue Principale -- Berthier-sur-Mer
Tél. et fax: 259-2628

Garantie
MAISONS
NEUVES
APCHQ

Quand Noël ne rime pas avec bonheur...



À l'approche du Temps des Fêtes, Tel-Écoute tient à vous rappeler que son équipe est là pour vous, 7 jours sur 7, pour vous offrir une oreille attentive.

Tel-Écoute est ouvert selon l'horaire régulier durant la période des Fêtes

Du lundi au vendredi de 18h à 4h du matin
Samedi et dimanche de midi à 4h du matin

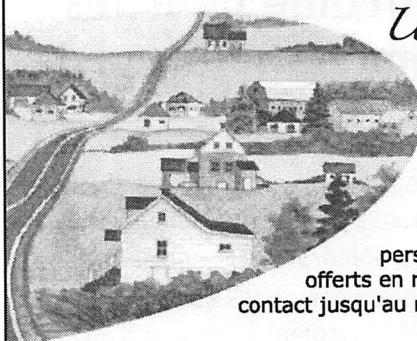
ANONYME,
CONFIDENTIEL
ET GRATUIT

248-4445

*Joyeuses
Fêtes à tous:
paix, amour et
santé.*



Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre



Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877

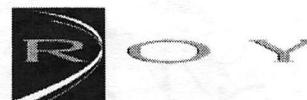


GARANTIE NATIONALE

Fernand Langlois
Président

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071



Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

INVITATION À TOUS LES PARENTS AYANT DES ENFANTS ÂGÉS ENTRE 10 ET 17 ANS

Quoi? Quatre rencontres d'information et de sensibilisation sous le thème

«L'adolescence...Toute une aventure!»

But : Prévention (* Vous n'êtes donc pas obligés de vivre des difficultés pour assister.)

THÈMES, DATES, HEURE ET LIEU

Les rencontres auront lieu de 19h00 à 21h00 au local 2380 de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault. Les dates et les thèmes des rencontres sont les suivants :

Thème Date

* Afin de faciliter l'organisation des rencontres, il serait souhaitable de s'inscrire à l'avance. Vous pouvez aussi vous présenter la journée même sans avoir avisé.

** Advenant le cas que l'école soit fermée pour des raisons climatiques, la rencontre sera remise le même jour de la semaine suivante.

Par qui? Projet «Ensemble, on D-Tox» en collaboration avec d'autres intervenants de votre milieu.

Information et inscriptions : Kathleen Côté, coordonnatrice du projet, 248-2370 poste 281. PARTICIPER EN GRAND NOMBRE, ON VOUS Y ATTEND! ☺

Rencontre 1	TRANSFORMATIONS EXTRÊMES (Le phénomène de l'adolescence)	Lundi 21 janvier 2008
Rencontre 2	LES «DÉ-PLAISIRS» ARTIFICIELS (Les drogues)	Lundi 28 janvier 2008
Rencontre 3	ON NE SE COMPREND PAS...MAIS ON SE PARLE. (La communication)	Lundi 4 février 2008
Rencontre 4	LES RÈGLES, ÇA FAIT PARTIE DU JEU (La résolution de conflits et la discipline parentale)	Lundi 11 février 2008

La Plage

Restauration • Hébergement • Réception



Joyeux Noël et Bonne année 2008

NOUS SERONS DE RETOUR À PÂQUES.

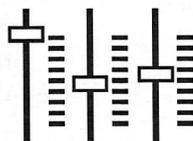
195, boul. Blais Est • Berthier-sur-Mer
418•259•7514
www.laplage.ca



SUPER PARTY



9-12 ans



Ce vendredi 21 décembre

dans le bas du Centre

de 19h à 22h

Les portes ouvriront à 18h45 seulement

Amène tes amis en grand nombre!

1\$ par personne

Cette activité sera supervisée par des parents



Avis de recherche

Les Loisirs de St-François sont à la recherche de jambières d'équipement de hockey pour 15 ans et plus.

Si vous croyez posséder ce que nous recherchons, veuillez contacter Véronique au 259-2371.



Joyeux Noël et Bonne Année Les Ami(es)



Accompagnez-nous
à un match des Remparts



VS



**Venez voir les Remparts de Québec
affronter les Saguenéens de Chicoutimi**

☆ Le samedi 19 janvier 2008

☆ Départ des Loisirs St-François à
14h30 (le match est à 16h)

●●●●● Le tarif comprend un billet d'admission ainsi que le
transport aller-retour en autobus de luxe :

- Adulte :28\$
- Étudiant :24\$
- Âge D'or :26\$
- Enfant de 5 à 12 ans :22\$
- Enfant de moins de 5 ans : ...Gratuit

Réservation au 259-2371
avant le 1^{er} janvier 2008
à Véronique Bélanger

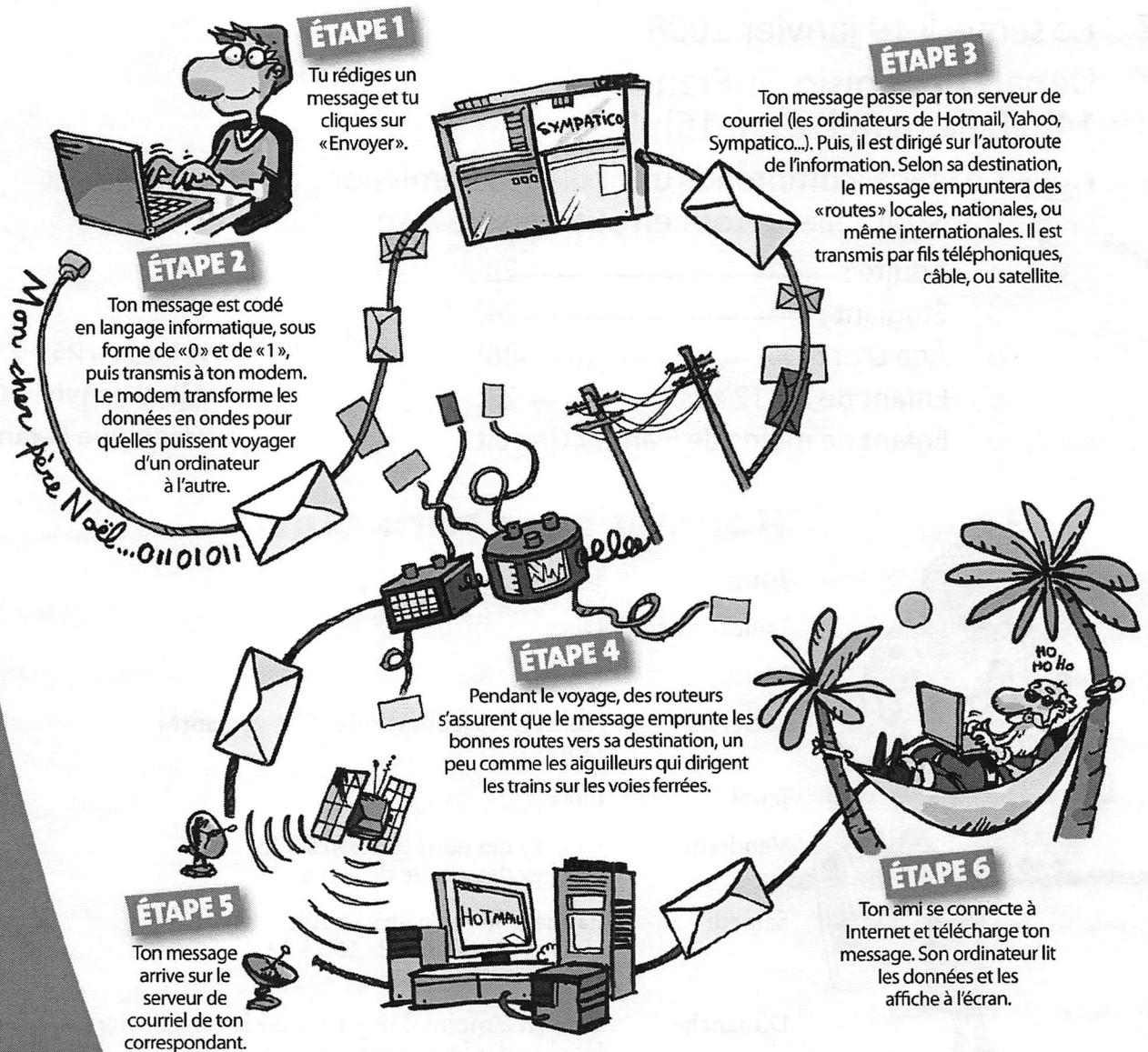
HORAIRE DE LA PATINOIRE

Jour	Heure
Lundi	Libre
Mardi	Libre
Mercredi	Hockey des jeunes de 18h30 à 20h après Libre
Jeudi	Libre
Vendredi	Hockey des ados de 6h30 à 20h Hockey des adulte de 20h à 22h
Samedi	Patinage libre de 8h30 à 10h Hockey des jeunes de 10h à 12 Libre de 12h à 22h
Dimanche	Libre... à moins d'une tempête le samedi alors le Hockey des jeunes sera repris le matin.



Le voyage d'un courriel

C'est au début des années 1970 que le premier courriel a été envoyé, via un réseau qui s'appelait ARPANET. Au fait, sais-tu comment un courriel voyage d'un ordinateur à l'autre ?



Texte : Audrey Miller. Illustration : Frefon

Bonne Année à tous les débrouillards!



Le début d'une nouvelle année est toujours riche d'espoir et de promesses. À l'aube de ce renouveau prenons le temps de savourer pleinement les possibilités de changement que nous offre

la fête du Jour de l'An. C'est le moment idéal pour clore une vieille dispute, effacer le ressentiment de notre cœur ou oublier les offenses passées en misant sur un avenir plus rieur, où notre confiance sera récompensée et décuplée. Le simple fait de décrocher le téléphone pour faire la paix avec un membre de notre famille ou de pardonner les erreurs des personnes disparues de notre vie peut nous rajeunir de plusieurs années. Imaginons le poids en moins sur notre cœur, la douce sensation d'avoir ouvert la porte à l'amour. Passons à l'action, c'est l'occasion ou jamais de le faire! ☉

Jean Gendron

Sudoku

2						1	3
	1	7			3		8
	6			9		5	
					9	1	4
5		8	4				
		4		7			6
7			8			4	2
3	5						1

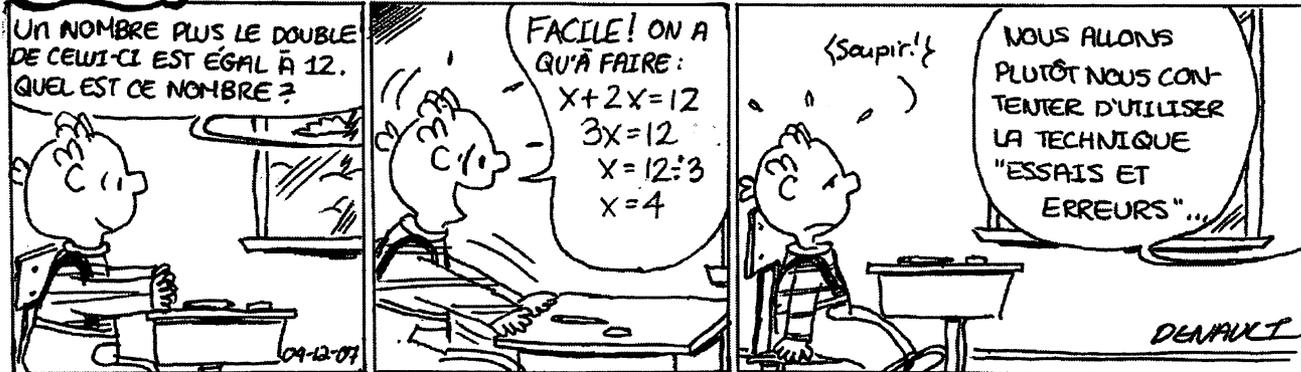
Moyen/Medium

Sudoku

1	6	9	8	2	3	5	4	7
8	2	3	4	7	5	9	6	1
7	5	4	9	1	6	8	2	3
9	4	1	5	6	7	2	3	8
6	3	5	2	9	8	1	7	4
2	8	7	3	4	1	6	5	9
4	9	8	7	5	2	3	1	6
5	7	6	1	3	9	4	8	2
3	1	2	6	8	4	7	9	5

Solution_déc 07

CASSY PAR DENAULT Janvier 2008 - Numéro 52



BON DÉBUT D'ANNÉE 2008 À TOUS !!!

2008 janvier

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	JOUR DE L'AN	1	2	3	Bac bleu 	5
6 Fête des Rois 	7	8	9 Réunion des loisirs 19h30	10	11 Tombée du journal 	12
13	14 Réunion du conseil	15	16	17	18 Bac bleu 	19 Voyage aux Ramparts de Québec
20	21	22	23	24	25 	26
27	28	29	30	31		

Soyez prudents!

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE! 2008

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 3 décembre 2007, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, messieurs Yves Laflamme, Mario Marcoux, Rénaud Roy, Auguste Boulet, Ernest Lachance et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2007

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 novembre 2007 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 novembre 2007 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2007

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Telus, service

Bureau, garage, caserne incendie, usine eau potable 767,24

Poste surpresseur St-Pierre..... 8,67 775,91

Telus Mobilité, cellulaire 29,00

Hydro-Québec, électricité:

Garage 495,24

Enseigne 4-chemins 42,58

Caserne incendie 297,38

Poste assainissement Morigeau..... 166,66

Compteur d'eau St-Pierre..... 27,67

Parc Olivier Tremblay 53,73

Poste Assainissement village..... 1 342,64

Lumière 2, 5^e Rue Est..... 45,37

M. Paroisse..... 643,87

Usine d'eau potable..... 4 575,86 7 691,00

SAAQ, immatriculation souffleur et motoneige 393,00

Bernier imprimeurs, impression cartes d'affaires directeur général 39,88

Martineau Express, transport colis..... 33,84

Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur)..... 22,65

Ultra Dépanneur St-François, essence + fournitures 702,83

Scaphandre Autonome, pleins d'air (service incendie)..... 118,49

Protection incendie CFS ltée, inspection appareils respiratoires 786,18

M
U
N
I
C
I
P
A
L
I
T
É
D
E
S
A
I
N
T
•
F
R
A
N
Ç
O
I
S

Christian Roy, remb. frais suite à la formation aqueduc.....	137,38
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 116 km.....	45,24
Dany Doiron, location semi-trailer transport matériel lit de séchage (usine eau potable).....	774,86
Christian Roy, remb. frais suite à la formation aqueduc.....	125,80
Jean-Yves Lamonde, 500 balises à 0,53.....	265,00
Fernand Bélanger, remb. Frais déplacement 95 km.....	37,05
Construction BML, pavage chemin Morigeau + montée des Prairies.....	94 726,79
Doris Truchon, remb. facture matériel usine eau potable + entretien ménager usine eau potable.....	52,75
John Meunier, matériel usine eau potable.....	814,76
Gaétan Bolduc et associés inc., réparation surpresseur station des eaux usées.....	409,08
Christian Collin, support technique 2007 bibliothèque du Rocher.....	150,00
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 90 km.....	35,10
Ministre Revenu Québec, remise novembre 2007.....	6 952,96
Revenu Canada, remise novembre 2007.....	3 273,88
CARRA, remise novembre 2007.....	386,48
La Fabrique, loyer bibliothèque décembre 2007.....	166,67
Air Liquide, gaz en bouteille + location bouteilles.....	85,15
Aquatech, gestion exploitation usine eau potable novembre 2007.....	5 650,02
Aréo-Feu, gants, cagoule (pompiers).....	349,27
Ass. chefs sécurité incendie Qc, cotisation 2008.....	205,11
Bureautique Côte Sud: Cartouches encre, papeterie.....	204,39
Contrat photocopieur.....	233,74
Camions Sterling, pièce équipement.....	142,77
Centre de service François Côté, réparation cadenas (barrière ch. Aqueduc).....	96,59
Construction BML: 4,04 t.m. asphalte à 49,80.....	229,25
5,88 t.m. asphalte à 53,30\$.....	357,12
CVL inc., pièce équipement.....	40,48
Cytech Mercier, réparation poste surpresseur St-Pierre.....	590,66
Emco: Matériel aqueduc.....	71,16
Matériel nouvelle conduite aqueduc.....	581,28
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 79 km.....	32,39
FQM, facturation Dicom.....	198,67
Garage J.G. Rémillard, 30 couteaux charrue.....	4 854,27
Garage Minville inc., pièces équipement.....	30,36
Jocelyne Noël, entretien bureau.....	90,00
L.P. Tanguay, 1 800 litres à 0,43\$/litre chlore.....	881,97
Laboratoire Canalisation Souterraine, solde dû facture (aqueduc temporaire).....	394,80
LCS, 1 torpille + purge et enlèvement canalisation temporaire (travaux aqueduc).....	1 857,53
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes.....	242,86
L'Écho St-François, publicité novembre.....	360,00
Les Automobiles Chabot: Inspection SAAQ Mack.....	149,17
Inspection SAAQ Ford.....	149,17
Les Concassés du Cap inc.: Collecte mensuelle déc. 2007.....	6 611,35
Collecte des monstres.....	40,43
Transport container.....	1 150,78
Les Éditions FD, mise à jour code municipal.....	76,32
Macpek, pièce Ford.....	308,97
Martin Simard Transport, voyages de neige (750,41 m ³ à .911\$/m ³).....	779,99
Mines Seleine, gros sel en vrac 15,33 t.m. à 72,50/t.m.....	1 266,48
MRC de Montmagny:	

Collecte sélective octobre	498,04	
Congrès	1 080,85	1 578,89
Multi Techniques, réparation logiciel back up.....		114,69
Pagenet, location téléavertisseurs		465,60
Pétroles JMB inc.:		
2734,8 litres diesel à 1,0/litre	3 144,34	
1611,7 litres diesel à .967/litre	1 775,93	
4370,5 litres huile à chauffage à .7299/litre M. Paroisse	3 700,77	
506,9 litres huile à chauffage à .7299/litre garage	421,60	9 042,64
Philiat Blais:		
Voyages de neige (675 m ³ à .911\$/m ³).....	700,72	
Location pelle + voyage sable et gravier (travaux aqueduc) + location compresseur (Loisirs).....	17 451,48	18 152,20
Pièces d'auto GGM, pièces:		
Équipement	61,00	
Ford 10 roues.....	36,15	
Souffleur.....	95,26	192,41
Pièces d'Autos Carquest, pièces équipement.....		128,91
Pneus André Ouellet 2000 inc.:		
Pneus camion Silverado + service de route.....	981,69	
Réparation crevaison + service route	227,63	1 209,32
Postes Canada, envoi journal + circulaires		132,75
Praxair, oxygène usine eau potable.....		690,90
Pro lignes, lignage tronçon ch. Morigeau		512,78
Propane GRG:		
Propane caserne incendie	635,18	
Réparation système (suite à l'incendie)	341,85	977,03
REM, pièce souffleur		17,65
Scaphandre Autonome, test + pleins d'air		195,98
Terrapex Environnement ltée, honoraires professionnels projet aqueduc		1 652,28
Tourisme Chaudière-Appalaches, adhésion 2008.....		284,88
Unibéton:		
243,57 t.m. à 15,40\$/t.m. sable et sel 12%.....	3 045,87	
29,54 t.m. à 13,40\$/t.m. sable et sel 9%.....	451,06	
Bloc de béton.....	95,72	3 592,65
Usinaction, refaire pièce (souffleur)		45,58
Ville de Rivière-du-Loup, enfouissement vidanges octobre 2007		4 209,68
Wilson & Lafleur, mise à jour code abonnement		54,59
TOTAL:.....		190 510,49

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 209-2007

À la séance régulière du 5 novembre dernier, il a été présenté un avis de motion en vue d'adopter un règlement (règlement n° 209-2007) qui va décréter une taxe spéciale suite à des travaux d'entretien dans le cours d'eau «Paradis» qui ont été faits sur les lots 1-P et 3-P à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et les lots 48-P, 51-P et 52-P à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Voici le règlement en question:

RÈGLEMENT N° 209-2007

Règlement numéro 209-2007 décrétant une taxe spéciale suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau «paradis» situé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en ce qui concerne les lots 1-p et 3-p et, à Saint-pierre-de-la-Rivière-du-Sud en ce qui concerne les lots 48-p, 51-p, 52-p

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2007, la MRC de Montmagny adoptait le règlement

2007-53, lequel décrétait des travaux d'entretien dans le cours d'eau «Paradis» situé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en ce qui concerne les lots 1-P et 3-P et, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud en ce qui concerne les lots 48-P, 51-P et 52-P;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés après avis préalable au MDDEP en septembre 2007 par l'entreprise «Terrassement Joncas inc.» au montant de 2 669,23\$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, en vertu du règlement 2007-53, impose en vertu du présent règlement à la Municipalité de Saint-François une quote-part correspondant au coût total des travaux sur son territoire, soit un montant de 1 010,68\$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QU'un règlement portant le numéro 209-2007 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le Conseil ce qui suit:

ARTICLE 1 – OBJET DU RÈGLEMENT

LE PRÉSENT RÈGLEMENT A POUR OBJET DE DÉCRÉTER AU PROPRIÉTAIRE DU LOT 1-p ET 3-p, DU RANG 1 CADASTRE DE Saint-François, une taxe spéciale suite à la réalisation par la MRC de Montmagny des travaux d'entretien du cours d'eau «Paradis» puisque ce cours d'eau traverse sa propriété.

ARTICLE 2 – RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Conformément au règlement 2007-53, une quote-part du coût des travaux a été répartie aux municipalités de Saint-Pierre et Saint-François en fonction des heures de travail effectuées par l'entreprise «Terrassement Joncas inc.», le tout tel qu'il appert de la répartition jointe à l'annexe 1.

ARTICLE 3 – TAXES SPÉCIALES – MONTANT

Par la présente, il est imposé et décrété une taxe spéciale au montant de 1 010,68\$ au propriétaire mentionné au tableau ci-bas:

NOM	MATRICULE	LOT SPÉCIALE	MONTANT TAXE
Ferme Laré enr.	9096 89 4750	1-P et 3-P rang 1 cadastre Saint-François	1 010,68\$

ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À échéance, les soldes impayés portent intérêt annuel de 12%.

ARTICLE 5 – PAIEMENT PAR VERSEMENT

La taxe spéciale doit être payée en un (1) versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total est égal ou supérieur à 300\$, elle peut être payée, au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou deux (2) égaux.

ARTICLE 6 – ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS

L'échéance du versement unique ou du premier versement de la taxe spéciale est le trentième jour qui suit l'expédition du compte.

Le deuxième versement devient exigible le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le premier versement.

ARTICLE 7 – PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu et alors exigible et porte intérêt au taux en vigueur pour la taxe impayée.

ARTICLE 8 – SIGNATURE

Le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement no 209-2007 entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, ce 3^e jour du mois de décembre 2007.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 210-2007

À la séance régulière du 5 novembre dernier, il a également été présenté un avis de motion à l'effet qu'un règlement décrétant les règles de contrôle des dépenses serait adopté à la prochaine séance. Voici ledit règlement:

RÈGLEMENT N° 210-2007

Règlement décrétant les règles de contrôle des dépenses

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du Conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au Conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU d'adopter le règlement no 210-2007 intitulé «Règlement décrétant les règles de contrôle des dépenses» et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit:

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

DÉFINITIONS

- «Activité budgétaire»: Tout service de la Municipalité détaillé dans les prévisions budgétaires et correspondant à une fonction budgétaire ou à une activité particulière de cette fonction
- «Conseil»: Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- «Directeur général»: Fonctionnaire principal de la Municipalité et qui exerce aussi la fonction de secrétaire-trésorier
- «Exercice»: Période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une année
- «Municipalité»: Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- «Responsable de l'activité budgétaire»: Fonctionnaire ou employé de la Municipalité responsable d'une enveloppe budgétaire qui lui est confiée, laquelle comprend toute enveloppe budgétaire qui est sous la responsabilité d'un subalterne direct

SECTION I – OBJECTIFS DU RÈGLEMENT**Article 1.1**

Le présent règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que le Conseil et tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité doivent suivre.

Article 1.2

Le présent règlement établit aussi les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le directeur général et les responsables d'activités budgétaires doivent suivre, conformément à ce que prévoit le Code municipal du Québec.

Article 1.3

De plus, le présent règlement établit les règles de délégation du pouvoir de dépenser que le Conseil se donne afin d'assurer le bon déroulement des activités municipales.

SECTION 2 – PRINCIPES DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRES**Article 2.1**

Les crédits nécessaires aux activités financières et aux activités d'investissement de la Municipalité doivent être affectés par le Conseil préalablement à la réalisation des dépenses qui y sont reliées. Cette affectation de crédits revêt la forme d'un vote des crédits exprimé selon l'un des moyens suivants:

- l'adoption par le Conseil du budget annuel ou d'un budget supplémentaire;
- l'adoption par le Conseil d'un règlement d'emprunt;
- l'adoption par le Conseil d'une résolution ou d'un règlement par lequel des crédits sont affectés à partir de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés.

Article 2.2

Pour pouvoir être effectuée ou engagée, toute dépense doit être dûment autorisée par le Conseil ou un officier municipal autorisé conformément aux règles de délégation prescrites à la section 3, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

Article 2.3

Le Conseil, de même que tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité, est responsable d'appliquer et de respecter le présent règlement en ce qui le concerne.

Tout responsable d'activité budgétaire doit observer le présent règlement lorsqu'il autorise une dépense relevant de sa responsabilité avant qu'elle ne soit engagée ou effectuée. Il ne peut autoriser des dépenses et n'engager les crédits prévus au budget que pour les fins auxquelles ils sont affectés.

SECTION 3 – DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER**Article 3.1**

Dans le cadre des opérations régulières de la Municipalité, les employés-cadres suivants sont responsables des enveloppes budgétaires attribuées à leurs services et sont autorisés à effectuer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des différentes activités et à l'entretien des immeubles et des équipements sous leur responsabilité respective:

- le directeur du Service des incendies.

Le directeur général est également autorisé à effectuer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Cependant, l'engagement de personnel par l'un ou l'autre des directeurs de service ou par le directeur général n'est autorisé que s'il est fait pour du personnel occasionnel pour une tâche spécifique ne pouvant être exécutée par le personnel régulier ou le personnel saisonnier.

Un employé peut toutefois engager ou effectuer une dépense si sa description de tâches le prévoit ou s'il en a reçu le mandat du responsable d'une enveloppe budgétaire. Ce dernier demeure responsable du suivi budgétaire des dépenses effectuées par le personnel sous sa responsabilité.

Article 3.2

Les dépenses autorisées en vertu de la présente section ne peuvent excéder 1 000\$ pour le ou les directeurs de service (limité(s) au champs de compétence de son ou leur service), 5 000\$ pour le directeur général.

Malgré ce qui précède, une dépense visant l'achat de nouveaux équipements ou leur amélioration ainsi que l'amélioration des immeubles ne peut toutefois pas excéder 1 000\$ si elle est décidée par un directeur de service ou 5 000\$ si elle est décidée par le directeur général.

Article 3.3

Sont exclues de la délégation du pouvoir de dépenser les dépenses suivantes:

- la libération de retenues sur des contrats;
- les subventions;
- la participation des employés-cadres à leur congrès professionnel;
- la participation des élus à des colloques, congrès ou autres événements.

SECTION 4 – MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRES

Article 4.1

Malgré le fait que les dépenses aient été prévues au budget, chaque responsable d'activité budgétaire, ou le directeur général le cas échéant, doit vérifier l'enveloppe budgétaire encore disponible avant d'autoriser, ou faire autoriser par le Conseil, des dépenses en cours d'exercice.

Article 4.2

Afin d'être en mesure de faire un suivi budgétaire adéquat, le directeur général est autorisé à:

- procéder à des transferts budgétaires entre différents postes d'une même activité budgétaire;
- procéder à des transferts budgétaires entre les différents postes budgétaires de salaires pour tenir compte de l'imputation réelle des salaires effectuée selon les rapports de temps hebdomadaires;
- approprier les revenus spécifiques reliés à certaines dépenses (dépenses recouvrables) en augmentant le budget de dépenses de ces activités. Sans être limitatives, ces dépenses sont:
 - assistance à une municipalité pour l'incendie;
 - travail effectué pour le MTQ non prévu au budget;
 - services exécutés aux frais d'un contribuable (entrées de services, sciage de bordures, etc.).

Article 4.3

Si la vérification des crédits disponibles démontre une insuffisance de crédits pour une ou plusieurs activités comptables, le directeur général doit en informer le Conseil et lui soumettre des solutions telles que des transferts entre activités budgétaires, appropriation d'un surplus de revenu, emprunt au fonds de roulement pour des dépenses en immobilisation, appropriation de surplus accumulé ou toute autre solution de gestion budgétaire.

Article 4.4

Le directeur général est responsable de voir à ce que des contrôles internes adéquats soient mis et maintenus en place pour s'assurer de l'application et du respect du règlement par tous les employés de la Municipalité.

Il doit faire en sorte que les responsables d'enveloppes budgétaires aient accès à l'information comptable nécessaire au suivi budgétaire qui leur est demandé.

Toute dépense, à l'exclusion de celles prévues à l'article 6.1, et supérieure à 200\$ doit faire l'objet d'un bon d'achat afin de comptabiliser un engagement. Ce bon d'achat doit être signé par le responsable de l'enveloppe budgétaire.

Toute facture pour une dépense n'ayant pas fait l'objet d'un bon d'achat, à l'exclusion de celles prévues à l'article 6.1, doit être approuvée par le responsable de l'enveloppe budgétaire concerné qui doit y apposer ses initiales avant que cette facture ne soit payée.

SECTION 5 - DÉPENSES PARTICULIÈRES

Article 5.1

Certaines dépenses sont de nature particulière, dû à leur caractère dit «incompressible». À titre d'exemple et de façon non limitative, ce sont:

- les dépenses d'électricité, de chauffage, d'entretien ménager, de déneigement, de télécommunication, d'entretien des logiciels;
- les cotisations ou quotes-parts prévues à la loi;
- les dépenses inhérentes aux conditions de travail et au traitement de base;
- les assurances;
- l'immatriculation des véhicules;
- les contrats en vigueur;
- les remboursements d'emprunt.

Le directeur général doit s'assurer que les crédits nécessaires à ces dépenses particulières sont correctement pourvus au budget.

Article 5.2

Bien que les dépenses particulières dont il est question à l'article 5.1 se prêtent peu à un contrôle à priori, elles sont soumises comme toute autre dépense aux règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires prescrites à la section 6 du présent règlement.

Article 5.3

Lorsqu'une situation imprévue survient, telle la conclusion d'une entente hors cour ou un jugement de cour, le directeur général doit soumettre au Conseil toute proposition afin de pourvoir aux crédits additionnels requis.

SECTION 6 - PAIEMENT DES DÉPENSES

Article 6.1

Il appartient au directeur général d'effectuer les paiements, par chèque ou autres méthodes, des dépenses incompressibles et celles effectuées en vertu d'une décision du Conseil ou de la délégation prévue au présent règlement.

SECTION 7 - REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES

Article 7.1

Le directeur général doit préparer et déposer à chaque séance ordinaire un rapport des dépenses autorisées durant le mois précédant ladite séance de Conseil.

Ce rapport consistera en une liste des déboursés effectués depuis le dernier rapport mensuel en date du jeudi précédant la séance ordinaire ainsi que la liste des comptes à payer comptabilisés à cette même date.

SECTION 8 - RÈGLEMENT ANTÉRIEUR ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 8.1

Le règlement no 210-2007 portant le titre de «Règlement décrétant les règles de contrôle des dépenses» est par la présente abrogé.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

POLITIQUE FAMILIALE

Un comité-famille s'est réuni à 2 reprises dans les dernières semaines. Son rôle était d'apporter des recommandations qui pourraient être intégrées dans une politique familiale.

Le comité de bénévoles qui a travaillé sur l'élaboration de ce dossier a fixé un échéancier de réalisation pour chacune des recommandations apportées. Par exemple, les plus urgentes pourraient être faites dès 2008. D'autres peuvent attendre en 2009 et 2010. Évidemment, le comité est pleinement conscient que c'est en bout de ligne le budget disponible qui va déterminer la vitesse de réalisation des recommandations retenues.

Le document portant sur la politique familiale est volumineux. Aussi, le Conseil reporte sa décision à une date ultérieure.

ESTIMATION DE COÛT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE

La Municipalité a constaté qu'il y avait des véhicules qui se promenaient dans le lit de séchage situé à proximité de l'usine d'eau potable. Afin de contrer cet agissement tribal, la Municipalité a demandé à son directeur de s'informer des prix pour l'installation d'une clôture.

Un représentant de «Clôture Alpha inc.» est venu sur les lieux et le directeur vous remet deux copies dont une où vous pouvez voir les coûts pour la main-d'œuvre et les matériaux et une autre où il n'y a que le coût des matériaux.

Le Conseil municipal demande au directeur général de prévoir cette dépense au budget 2008 car la clôture va être installée au printemps 2008. Des soumissions seront alors demandées chez différents fournisseurs.

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La personne qui s'occupe actuellement de l'opération du système de traitement des eaux usées prendra sa retraite en juillet 2008. Donc, il va y avoir une vacance à combler.

Le Conseil a demandé au directeur de contacter «Aquatech» qui s'occupe actuellement de l'opération de notre usine d'eau potable et de leur demander une proposition de services pour l'exploitation de nos ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Le 13 novembre dernier, la firme «Aquatech» déposait une proposition d'offre de services. Le directeur en remet une copie à chacun des élus afin qu'ils en prennent connaissance.

Le Conseil municipal trouve à priori la proposition de la firme «Aquatech» très intéressante. Quelques questions devront leur être posées. Le directeur va les inviter.

Comme l'opérateur actuel du système de traitement des eaux usées ne quitte qu'en juillet 2008, la Municipalité va avoir amplement le temps d'aller quérir de l'information et de mûrir sa décision finale.

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION ET L'EXÉCUTION D'UN PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

Le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc a pour but d'améliorer la qualité de l'eau desservie aux citoyens, d'éliminer les eaux stagnantes et les particules non solidifiées qui se déposent à l'intérieur des conduites, ainsi que faire l'évacuation des eaux rouillées.

Depuis la construction de l'usine de filtration d'eau potable, le rinçage du réseau n'a pas été fait. Donc, il faut le faire mais plus de la même façon. C'est pourquoi la Municipalité a demandé à la firme «Aquatech» de lui faire une proposition de services.

Une copie de la proposition est remise à chacun des élus.

Le Conseil municipal a regardé attentivement la proposition de services faite par la firme «Aquatech». C'est un plan de rinçage unidirectionnel (PRU). Cette façon de procéder n'est pas nouvelle mais ne s'est jamais faite sur le réseau d'aqueduc de la Municipalité. Avec l'usine de filtration, on ne peut pas nettoyer le réseau comme avant.

Le rinçage du réseau devrait se faire au printemps prochain. Lors de la première fois, nos employés vont accompagner les spécialistes d'Aquatech de telle sorte qu'ils seront capables de le faire eux-mêmes par la suite.

PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF DE 2008 (à titre informatif)

La direction de l'évaluation foncière annonce la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice financier 2008.

	2008	2007	2006
Facteur comparatif	.99	1.27	1.08
Proportion médiane	101%	79%	93%

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comme à chaque année, le comité de sécurité publique désire connaître les priorités de la Municipalité pour l'année 2008. Ces dernières doivent être acheminées à la MRC de Montmagny avant le 7 décembre prochain.

Les demandes au comité vont se résumer à ceci:

- Surveillance accrue à l'entrée et à la sortie du village.
- Pas de flânage sur les terrains publics (couvent, centre des Loisirs, usine d'eau potable).
- Porter une attention particulière à la zone scolaire.

SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2008 (à titre informatif)

Le ministère de la Sécurité publique fait parvenir le montant estimé pour 2008 des coûts pour les services de la Sûreté du Québec.

2008	2007	2006	2005
137 772	138 428	138 049	133 692

RAPPORT COMPLET DES TRAVAUX D'AQUEDUC

La Municipalité a remplacé 525 mètres de conduite d'aqueduc (6») en PVC à l'extrémité ouest du village. Les travaux ont été faits en régie interne.

Il avait été estimé un montant de: 128 541\$ taxes en sus si on faisait refaire cette section par un entrepreneur. Maintenant que les travaux sont terminés, les coûts réels sont de:

Main-d'œuvre totale 16 899,72

Matériel	55 892,04	
TPS	3 353,52	+
TVQ	4 443,49	
TOTAL:	63 689,05	63 689,05

Coût total des travaux: 80 588,77

Coût total net des travaux: 77 235,25

Donc, les travaux ont coûté 61 524,76\$ de moins que ce qui avait été estimé par les ingénieurs dans le plan d'intervention du 6 avril 2007.

Un rapport est remis aux élus.

BUDGET 2008 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY

REVENUS

Intérêts	1 200
Affectation surplus accumulés	29 530

TOTAL: 30 730\$

DÉPENSES

Conseil intermunicipal	17 444
Gestion financière et administrative	7 621
Gestion du personnel	150
Autres	2 890
Frais de financement	125
Contribution à des organismes	
- entretien route centre transbordement	2 500
TOTAL:	30 730\$

Est-ce que la Municipalité accepte le budget 2008 de la RIGMRIM?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le budget 2008 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny.

AVIS DE MOTION POUR DÉCRÉTER LES TAUX DE TAXES

Suite à l'adoption du budget 2008, la Municipalité devra décréter par règlement les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget. À cet effet, un avis de motion est présenté.

ATTENDU QUE les taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux prévus au budget 2008 doivent être imposés par règlement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement sera présenté décrétant les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget prévu pour l'exercice financier 2008.

DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR ARRÉRAGES DE TAXES

À titre informatif, le taux pour arrérages de taxes était de l'ordre de 12%.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le taux chargé aux contribuables qui n'ont pas acquitté leur compte de taxes dans les délais prescrits sera de l'ordre de 12% pour l'année 2008.

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉCEMBRE

Le bureau municipal étant fermé pendant la période des Fêtes et l'année financière se terminant le 31 décembre 2007, le directeur demande l'autorisation de payer les comptes de décembre aux fournisseurs avant la fin de l'année 2007. Ces comptes seront présentés au Conseil à la séance régulière qui aura lieu le 14 janvier 2008 et non pas le 7 janvier 2008, puisque le 7 mars 1994 la Municipalité a passé un règlement (n° 131-1994) qui décrète que la séance régulière prévue le premier lundi du mois de janvier est déplacée au deuxième lundi du même mois. Pourquoi c'est ainsi? Afin d'accorder plus de temps au personnel administratif pour la préparation de la séance régulière.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les comptes du mois de décembre 2007 immédiatement avant la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;

QUE ces comptes payés soient présentés à la séance régulière du 14 janvier 2008.

HORAIRE À VENIR

26 novembre	Réunion en comité à 19h30
3 décembre	Séance régulière à 20h
10 décembre	Séance de travail en comité pour préparation du budget 2008 à 19 h
17 décembre	Adoption du budget 2008 à 19h30

À première vue, cette proposition d'horaire convient au Conseil municipal. Bien évidemment, les séances de travail en comité sont flexibles et peuvent se déplacer.

RAMASSAGE DE LA NEIGE

Le tarif pour les endroits où l'on ramasse de la neige était de l'ordre de 80\$ par façade à caractère résidentiel pour l'hiver 2006-2007. Est-ce que le Conseil laisse le même tarif pour l'hiver 2007-2008?

À titre informatif, les revenus et les dépenses pour le ramassage de la neige sont de:

Revenus	10 480\$
Dépenses au 15/11/2007	8 343\$

Donc, d'ici à la fin de décembre 2007, la Municipalité dispose d'une marge non utilisée de 2 137\$.

Le Conseil municipal va déterminer le tarif 2008 pour le ramassage de la neige à la séance de travail en comité du 10 décembre prochain.

INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE AU CHEMIN QUI MÈNE À LA RIVIÈRE À L'OUEST DES LOISIRS

Bien des déchets sont jetés aux abords de la rivière du Sud. Il y a une pancarte qui l'interdit mais rien n'y fait. Devant ces abus répétés, le directeur suggère de mettre une barrière avec un cadenas afin d'exercer un meilleur contrôle.

Après avoir discuté de la situation avec monsieur René Fiset, l'idée d'installer une barrière est abandonnée. À son avis, une barrière serait un incitatif à passer par les champs.

Par contre, la pancarte qui indiquait qu'il est strictement interdit de jeter des déchets aux abords de la rivière sous peine d'amende n'est plus là. Elle est disparue. À la place, il y a un panneau qui n'a pas d'affaire là. Est-ce un tour?

Donc, on va remettre une pancarte à cet endroit indiquant qu'il est défendu de jeter des déchets.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Marie-Claire Gendron dépose une lettre où elle mentionne que la Municipalité devrait cesser ses démarches pour acquérir le presbytère car les contribuables sont suffisamment taxés. Monsieur le Maire accuse réception de la lettre.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à vingt et une heures et trente minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec. -trés.

MUNICIPALITE ST-FRANCOIS-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD
BUDGET 2008

	BUDGET 2007	BUDGET 2008	ECART \$
REVENUS			
Taxe foncière générale à .88	1 022 037	1 044 911	22 874
Protection incendie	41 272	57 275	16 003
Assainissement opération	46 550	45 226	-1 324
Assainissement AIDA	20 526	37 666	17 140
Assainissement PADEM	23 105	22 206	-899
Eau potable immobilisation	80 405	138 957	58 552
Eau potable opération	142 329	156 144	13 815
Service aqueduc (190\$)	105 618	102 718	-2 900
Service enlèvement vidanges (98,39\$)	94 061	86 000	-8 061
Collecte sélective (52,05)	35 186	33 400	-1 786
Eclairage public (30\$)	10 920	10 950	30
Ramassage neige (80\$)	10 480	10 480	0
Boues fosses septiques (75\$)	18 750	17 065	-1 685
Compensation Ecole	20 668	6 600	-14 068
Terres publiques	3 696	3 696	0
Remboursement TVQ	35 063	36 600	1 537
Bonification compensations		16 400	16 400
Protection contre l'incendie	1 000	1 000	0
Protection incendie (St-Pierre)	34 230	44 170	9 940
Service dette eau (Berthier-St-Pierre)	118 182	208 077	89 895
Maison Paroisse, loyers	14 610	14 010	-600
Pavillon Bédard, loyers	18 970	19 320	350
ADMINISTRATION, Photocopies etc...	1 500	1 500	0
TRANSPORT, Location équip. Rte 228	21 630	17 700	-3 930
Permis municipaux	1 800	1 800	0
Droit de mutation	4 000	5 500	1 500
Amendes et pénalités	1 500	1 500	0
Intérêts arrérage de taxes	2 500	2 500	0
Intérêts sur placement	4 000	5 000	1 000
Sub. collecte sélective		5 260	5 260
Compensation voirie	78 830	78 830	0
Subvention assainissement des eaux	121 000	121 000	0
Appropriation de surplus	100 000	100 000	0
TOTAL DES REVENUS	2 234 418	2 453 461	219 043
DEPENSES			
ADMINISTRATION			
Administration	149 230	153 456	4 226
Quote-part MRC-Législation	4 649	4 768	119
Cour municipale coût fixe	900	900	0
Cour municipale coûts variables	500	500	0

M
U
N
I
C
I
P
A
L
I
T
É
D
E
S
A
I
N
T
•
F
R
A
N
Ç
O
I
S

Publicité-information	1 200	1 000	-200
Frais de congrès	200	200	0
Sociaux communautaire	5 500	5 500	0
Transport adapté		2 000	
Service architecte	1 000	1 000	0
Service arpenteur	1 000	1 000	0
Service juridique	4 000	5 000	1 000
Vérification comptable	4 000	4 500	500
Contrat service informatique	3 135	2 806	-329
Site Web		325	
Internet haute vitesse	1 350	1 600	250
Evaluation et mutations	500	500	0
Azimut (géomatique)		2 286	
Formation & perfectionnement	800	800	0
Mise à jour codes municipaux	250	250	0
Assurances feu, responsabilité...	36 152	39 482	3 330
Cotisations, abonnements	1 100	1 100	0
Entretien photocopieur	1 300	8 000	6 700
Équipement bureau (informatique)	1 000	500	-500
Fourniture bureau	3 800	4 525	725
Contribution journal L'Echo	11 000	11 000	0
Commission Transport			0
Remb. taxes années antérieures	1 000	1 000	0
IMMEUBLES MUNICIPAUX			
Administration	2 340	2 340	0
Entretien Maison Paroisse	22 500	28 500	6 000
Entretien Pavillon Bédard	1 500	5 500	4 000
Entretien Annexe M. Paroisse	250	20 000	19 750
Entretien Atelier	100	100	0
Élections	0	0	0
Quote-part MRC évaluation	40 758	42 939	2 181
TOTAL:	301 014	353 377	52 363
SECURITE PUBLIQUE			
Service Sûreté du Québec	138 428	137 772	-656
Administration	37 490	41 690	4 200
Radio Premiers répondants	1 000	0	-1 000
Immatriculation	350	350	0
Équipements Premiers répondants	1 200	1 200	0
Radio Service incendie	1 250	1 250	0
Téléavertisseur	5 500	5 500	0
Entraide municipale	3 000	4 000	1 000
Immatriculation des camions	1 000	1 500	500
Location équipement incendie	1 000	1 000	0
Entretien équipements-véhicules	3 000	1 000	-2 000
Inspection des équipements	800	1 800	1 000

Entretien Caserne incendie	2 000	1 500	-500
Essence & diesel	1 500	1 000	-500
Chauffage Caserne incendie	5 500	5 500	0
Matériel divers	3 500	3 500	0
Fournitures	700	700	0
Détecteur de gaz	400	400	0
Appareils respiratoires	1 500	1 500	0
Échelles	750	750	0
Vêtements, chaussures etc...	1 250	1 700	450
Electricité Caserne incendie	1 800	1 800	0
Extincteurs	350	250	-100
Divers	120	100	-20
Quote-part MRC-Télémetrie	405	0	-405
Atelier Mécanique	2 819	635	-2 184
TOTAL:	216 612	216 397	-215
TRANSPORT (VOIRIE)			
Administration	91 115	92 985	1 870
Service scientifique et génie	3 000	13 000	10 000
Immatriculation véhicules	3 000	3 000	0
Registre exploitants véhicules lourds	120	125	5
Fauchage des chemins	7 500	7 600	100
Location machinerie	2 000	1 000	-1 000
Droit passage rivière	175	175	0
Signalisation (matériel)	2 000	2 000	0
Entretien chemins, rues, ponceaux	10 000	10 000	0
Ponts	7 500	2 000	-5 500
Entretien réparation machinerie	25 850	28 300	2 450
Trottoirs	2 000	500	-1 500
Lignage de rue	6 000	6 500	500
Gravier, sable, ciment	5 000	4 000	-1 000
Asphalte	25 000	40 000	15 000
Essence machinerie	5 000	7 000	2 000
Pièces et accessoires	8 000	6 000	-2 000
Atelier mécanique	55 670	57 889	2 219
Signalisation	4 560	3 440	-1 120
TOTAL VOIRIE:	263 490	285 514	22 024
TRANSPORT (DENEIGEMENT)			
Administration	89 490	91 609	2 119
Radios	1 000	1 000	0
Immatriculation véhicules	3 400	3 500	100
Service location-nettoyage salopettes	1 200	1 200	0
Location bélier mécanique	4 000	4 000	0
Location machinerie	5 000	5 000	0
Entretien, réparation véhicules	19 600	19 600	0
Entretien Garage	3 000	3 000	0

M
U
N
I
C
I
P
A
L
I
T
É
D
E
S
A
I
N
T
•
F
R
A
N
Ç
O
I
S

Sable et sel	18 000	18 000	0
Essence diesel	45 000	45 000	0
Huile à chauffage	5 000	5 000	0
Pièces et accessoires	4 000	4 000	0
Lames de charrue	6 000	8 000	2 000
Vêtements	600	600	0
Electricité Garage	3 000	3 000	0
Trousse premiers soins	100	100	0
Réclamation pour dommages	3 000	3 000	0
Contrat déneigement rue du Rocher-Site	1 945	1 980	35
Contrat déneigement Entrée Chamberland	730	730	0
Ramassage neige (secteur village)	8 000	9 000	1 000
TOTAL DENEIGEMENT:	222 065	227 319	5 254
Eclairage public (Hydro-Québec)	7 500	8 000	500
Entretien réseau d'éclairage	1 000	1 500	500
TOTAL TRANSPORT	494 055	522 333	28 278
HYGIENE DU MILIEU			
USINE D'EAU POTABLE			
Honoraires professionnels (Aquatech)	59 360	59 500	140
Frais de téléphone	4 200	3 500	-700
Service alarme	300	300	0
Analyses échantillons d'eau	4 000	3 500	-500
Assurances	12 400	12 400	0
Entretien ménager	1 400	1 000	-400
Usine de filtration	2 000	2 000	0
Poste surpresseur (St-Pierre)	200	200	0
Déneigement Usine		845	845
Lit de séchage (boues)		2 000	2 000
Tonte de gazon		500	500
Produits (eau potable)	57 500	77 500	20 000
Diesel coloré génératrice	100	500	400
Pièces accessoires	1 000	5 000	4 000
Clôture		6 600	6 600
Électricité usine de filtration	46 600	50 000	3 400
Électricité poste surpresseur	2 000	2 000	0
Électricité compteur d'eau St-Pierre	1 000	500	-500
Divers	1 482	500	-982
Administration (Aqueduc)	12 205	12 285	80
Honoraires professionnels	0	7 000	7 000
Compteurs d'eau	1 000	0	-1 000
Location machinerie	2 500	1 500	-1 000
Réparation réseau aqueduc		1 500	
Borne-fontaine	2 500	1 500	-1 000
Poste de chloration	500	100	-400
Barrage-réservoir	5 000	1 500	-3 500

Pièces et accessoires (aqueduc)	3 500	3 000	-500
Administration Ass. eaux	19 215	19 200	-15
Assainissement opération (entretien)	10 000	10 000	0
Electricité Ass. eaux	10 000	10 000	0
Administration Égout	1 935	1 890	-45
Location machinerie	250	500	250
Entretien réseau égout	3 000	1 500	-1 500
Pièces et accessoires (égout)	2 500	1 000	-1 500
Rémunération (vidanges) + avantages		1 065	
Enlèvement ordures (contrat)	75 160	60 000	-15 160
Site d'enfouissement	36 560	39 500	2 940
Traitement matières recyclables	6 000	6 000	0
Traitement encombrants	1 000	1 000	0
Régie L'Islet-Montmagny	4 750	0	-4 750
Récupération peinture-sapins	300	700	400
Redevances		5 820	
Récupération pneus	800	800	0
Gros containers Garage municipal	5 500	10 000	4 500
Quote-part MRC Collecte sélective	1 110	516	-594
Quote-part MRC Boues fosses septiques	18 750	18 817	67
Quote-part MEC Cours d'eau		518	518
TOTAL:	417 577	445 556	27 979

**URBANISME ET MISE EN VALEUR
DU TERRITOIRE**

Honoraires inspecteur municipal	15 121	15 249	128
Mise à jour règlement d'urbanisme	100	100	0
Quote-part MRC-urbanisme	39 919	44 262	4 343
VVAP	4 000	4 000	0
Rémunération (Sites publics)	500	500	0
Avantages sociaux	90	90	0
Entretien	200	200	0
Électricité	1 450	800	-650
Comité d'embellissement	10 340	10 500	160
TOTAL:	71 720	75 701	3 981

HLM			
Contribution 10% déficit HLM	15 000	13 920	-1 080
TOTAL:	86 720	89 621	2 901

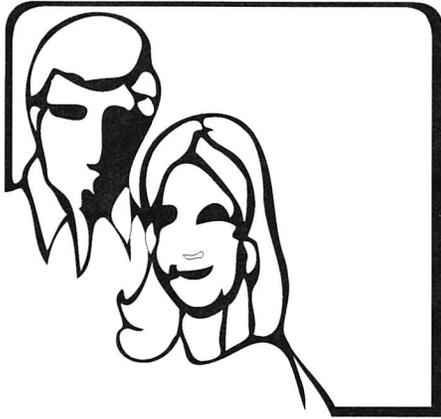
LOISIRS ET CULTURE

Administration	11 610	11 540	-70
Support technique	150	150	0
Entretien Bibliothèque du Rocher	150	100	-50
Contribution Bibliothèque du Rocher	5 950	5 950	0
Loyer local Bibliothèque	2 000	2 000	0
Contribution Soc. Conservation Patrimoine	1 500	1 500	0

Divers	5 500	5 500	0
Contribution Loisirs St-François	90 000	90 000	0
Support aux athlètes		500	
Supralocal	13 000	16 500	3 500
TOTAL:	129 860	133 740	3 880
FRAIS DE FINANCEMENT			
Intérêts emprunt règ. 160-97 (Camion)	880	0	-880
Intérêts emprunt règ. 155-97 (M. Paroisse)	455	0	-455
Intérêts emprunt PADEM	53 256	50 674	-2 582
Intérêts emprunt AIDA	8 121	7 653	-468
Intérêts emprunt URBANISATION	15 045	14 260	-785
Intérêts honoraires prof. ass. eaux	9 128	8 653	-475
Intérêts emprunt règ. 117	9 250	6 068	-3 182
Intérêts camion incendie		15 361	15 361
Intérêts recherche eau potable	8 596	8 290	-306
Intérêts honoraires prof. eau potable	12 810	12 367	-443
Intérêts usine eau potable	82 000	159 828	77 828
TOTAL:	199 541	283 154	83 613
AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT			
Frais bancaires	80	80	0
TOTAL:	80	80	0
AUTRES ACTIVITES FINANCIÈRES			
Remboursement en capital			
Capital emprunt règ. 160-97 (Camion)	19 928	0	-19 928
Capital emprunt règ. 155-97 (M. Paroisse)	10 272	0	-10 272
Capital emprunt PADEM	78 500	82 181	3 681
Capital emprunt AIDA	11 932	12 361	429
Capital emprunt URBANISATION	22 062	23 041	979
Capital honoraires prof. ass. eaux	13 206	13 817	611
Capital emprunt règ. 117	27 500	5 998	-21 502
Capital camion incendie		8 305	8 305
Capital recherche eau potable	6 400	6 800	400
Capital honoraires prof. eau potable	9 900	10 300	400
Capital Usine eau potable		158 002	158 002
TOTAL :	199 700	320 805	-36 897
TRANSFERT A L'ETAT ACTIVITES INVESTISSEMENT			
IMMOBILISATIONS	189 259	88 398	-100 861
TOTAL:	189 259	88 398	-100 861
GRAND TOTAL DEPENSES:	2 234 418	2 453 461	219 043
Evaluation imposable total 2008	118 739 900		
Proportion médiane	101%		
Facteur comparatif	0,99		

Faites comme eux, soutenez votre journal communautaire en devenant membre.

Voici les organismes et les personnes qui sont à ce jour membres de *L'Écho de Saint-François* pour l'année 2008.



Membre organisme

Le Cercle de Fermières
La Société du Patrimoine
Le Club de l'Âge d'or
La Garde Paroissiale

Membre individuel

Camille Laliberté
Raynald Laflamme
Nicole L. Couture

Rosaire Couture
Lorraine Lamonde
Jean Gendron
Pierre Cauffopé
Christiane Bombardier
Gabriel Picard
Nicole Rémillard Gendron
Ernest Lachance ☺

Coiffe toutou

Spécialité toilettage de chiens à domicile.
Chantal Fortier diplômée cell: 802-6876, 6, 1^{re} Est Saint-François.



Le Café du Havre

Bonne et heureuse année à notre distinguée clientèle!

Nous sommes fermés pour la saison hivernale!

Plusieurs postes sont à combler pour la saison 2008:

- préposés à l'accueil
- chef cuisinier
- aide cuisinier
- serveurs

Faites parvenir votre CV à havrebsm@globetrotter.net ou à l'adresse suivante:

*Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30)
ou Café: 259-2364
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer*

Nu nature

Prenez soin de votre peau

En cette saison, on est constamment couvert de la tête aux pieds. La peau est alors asséchée par le frottement des vêtements chauds qui la protègent contre le froid comme par les températures ambiantes plus élevées.

Solution? Une hydratation complète de la peau après chaque douche ou bain, ou le soir, avant le coucher, avec les exceptionnels beurres pour le corps et les mains Nu NATURE, offerts en cinq fragrances remarquables.

Votre peau vous dira merci!

Exclusivement chez PROXIM
nunature.ca

Biodégradables et fabriqués au Québec*

Les produits moussants sont biodégradables.
Le pain de savon est fabriqué aux États-Unis.

PIERRE MARTIN
542, chemin Saint-François Ouest,
Saint-François
418 259-7728

REER

TOUTE L'EXPERTISE.
TOUS LES MOYENS.
TOUTE UNE RETRAITE.

UTILISER SON REER À D'AUTRES FINS

Le REER... seulement pour la retraite?

Le REER permet de voir au-delà de sa sécurité financière à la retraite. Il sert aussi de levier ou de roue de secours dans de nombreuses situations. On peut, entre autres, penser à l'achat d'une propriété, à un retour aux études, au démarrage d'une entreprise, à un congé sabbatique ou même, l'utiliser en période d'invalidité. Voyons comment quelques-unes de ces utilisations du REER peuvent s'avérer intéressantes.

Le Régime d'accèsion à la propriété (RAP)

Ce régime vous permet d'effectuer un retrait de votre REER jusqu'à concurrence de 20 000 \$ (40 000 \$ pour un couple), sans payer d'impôt, pour financer l'achat ou la construction d'une propriété que vous utiliserez comme lieu de résidence principale.

Vous êtes admissible au RAP à la condition que ni vous ni votre conjoint n'ayez été propriétaires d'une résidence principale au cours de l'année du retrait du REER et des quatre années civiles précédentes.

Vous disposez ensuite d'un délai de 15 ans pour rembourser dans votre REER la somme que vous aurez retirée. Ce délai de remboursement débute à compter de la deuxième année suivant l'année d'adhésion au RAP. Un minimum de 1/15 du montant retiré doit être remboursé chaque année.

C'est comme si vous vous accordiez à vous-même, à même les fonds de votre REER, un emprunt sur 15 ans, sans intérêt!

Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud
526, chemin St-François Ouest, case postale 160
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (QC) G0R 3A0
418 259-7786

Centre de services St-Pierre-du-Sud
689, rue Principale
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (QC) G0R 4B0
418 248-1927

www.desjardins.com/caisse-rivieresud



Vous n'avez pas de REER?

Vous pouvez profiter du RAP même si vous n'avez pas de REER ou que vous disposez de peu d'épargne. Pour ce faire, il suffit d'emprunter le montant correspondant à la cotisation maximale qui vous est permise, incluant vos droits REER inutilisés, et de le déposer dans un REER pour au moins 90 jours. Vous pourrez alors retirer cette somme de votre REER sans imposition et ainsi, rembourser votre emprunt à la caisse. Votre mise de fonds pour l'achat de la résidence pourra être effectuée à l'aide des remboursements d'impôt.

Exemple :

Sophie et Antoine ont chacun un revenu imposable de 45 000 \$ et des droits REER inutilisés de 20 000 \$. En empruntant cette somme, cela leur permettra de l'investir dans leur REER et ainsi d'obtenir des remboursements d'impôt approximatifs de 6 900\$ chacun, qu'ils pourront utiliser comme mise de fonds.

Le RAP, un moyen intéressant à considérer pour disposer d'une intéressante mise de fonds pour l'achat de votre maison.

Le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) pour un retour aux études

Avec le REEP, vous pouvez financer un retour aux études en retirant jusqu'à 20 000 \$ sur une période d'au plus 4 ans, sans aucune imposition. Le remboursement se fait à partir de la sixième année qui suit le premier retrait ou deux ans suivant la fin des études, selon certaines conditions. Les sommes prélevées du REER doivent être remboursées au bout de 10 ans.

Votre conseiller de la caisse peut vous éclairer sur les utilisations possibles de votre REER. Demandez-lui conseil!



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière du Sud